

**Programme de travail prévu au Budget,
Prévisions de recettes et
Barème des contributions correspondant pour 2024**



Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Programme de travail prévu au budget de 2024	5
1.	Gestion de l'information	9
2.	Elaboration et application de normes	11
3.	Renforcement des capacités	13
4.	Initiatives globales	14
5.	Collaboration internationale	20
6.	Gouvernance institutionnelle	21
7.	Administration générale	22
8.	Représentations régionales et sous-régionales	24
9.	Amortissements et provisions	24
III.	Prévisions de recettes 2024	25
1.	Budget général - Prévisions de recettes et Barème des contributions	25
2.	Prévisions de recettes du Fonds mondial	28
IV.	ANNEXE	28

I. Introduction

1. Ce document présente le Programme de travail prévu au Budget, les Prévisions de recettes et le Barème des contributions correspondant pour le 98^{ème} exercice (1^{er} janvier - 31 décembre 2024). Aux niveaux systémique et de gouvernance, il vise à :

- Poursuivre la mise en œuvre et la consolidation du mandat de l'Organisation sur une base financière durable ;
- Utiliser les ressources disponibles le plus efficacement possible et en fonction des besoins des Membres ;
- Améliorer la transparence de la gouvernance et des opérations de l'Organisation et assurer la capacité effective de l'Assemblée mondiale à décider du programme de travail et du budget associé ;
- Renforcer l'engagement des Membres envers l'Organisation, y compris une meilleure compréhension de sa situation financière et de son rôle dans la promotion d'investissements durables et flexibles dans l'Organisation ;
- Rendre possible une comparaison claire du programme de travail 2023 et du budget associé grâce au maintien de la même ventilation budgétaire
- Faciliter la création de rapports structurés comme base de mesure et d'évaluation des progrès dans la mise en œuvre du mandat de l'Organisation et l'application du septième Plan stratégique.

2. Les principaux objectifs stratégiques reflétés dans le programme de travail pour 2024 sont :

- Améliorer les politiques et le travail technique en s'appuyant sur l'expertise scientifique appropriée pour aborder les questions en matière de santé et de bien-être des animaux grâce à une approche multisectorielle et interdisciplinaire tournée vers l'avenir et fondée sur des données probantes.
- Renforcer les systèmes d'information critiques de l'OMSA ainsi que l'analyse des données afin d'aider les Membres à prendre des décisions éclairées pour prévenir les maladies animales et mieux s'y préparer, y compris celles qui se situent à l'interface homme-animal-écosystème.
- Aider les Membres à former une main-d'œuvre qualifiée et compétente en santé animale et en adéquation avec les normes internationales sur la qualité des Services vétérinaires et des Services chargés de la santé des animaux aquatiques, afin de contribuer à la prévention, au contrôle et à la réponse aux menaces liées aux maladies animales qui ont un impact sur la santé (homme-animal-écosystème) ou la sécurité alimentaire.
- Poursuivre l'amélioration de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'Organisation afin d'assurer une mise en œuvre optimale et durable de son mandat en réalisant les révisions nécessaires dans un cadre juridique clair.
- Amplifier le profil de l'Organisation, sa sensibilisation aux politiques et son rôle de gouvernance et s'engager dans des partenariats stratégiques pour permettre à la santé et au bien-être des animaux d'être considérés comme des éléments clés de la gouvernance et de la transformation des systèmes mondiaux de santé et d'alimentation.

3. Le programme de travail 2024 s'appuie sur l'établissement de priorités porté par le cadre budgétaire 2023-2024¹, en prenant en considération les intérêts et les besoins des Membres en tant que bénéficiaires et parties prenantes clé. Il tient compte des expériences acquises et des enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes de travail antérieurs et de l'exécution du budget. Les efforts sont centrés sur les gains d'efficacité et de productivité ainsi que la hiérarchisation des investissements en vue de remplir les objectifs du Plan stratégique. Des ajustements budgétaires ont été effectués pour faire face à l'inflation croissante et aux vulnérabilités financières.

4. Depuis l'entrée en fonction de la Directrice générale en janvier 2016, des efforts substantiels ont été faits pour améliorer l'efficacité de l'Organisation en réduisant les coûts des intrants sans qu'il y ait d'impact négatif significatif sur les extrants. Les économies comprennent : a) la modification des politiques, des procédures et des méthodes de travail pour améliorer le fonctionnement et les fonctions administratives et éliminer les surcoûts ; et b) la récupération accrue des coûts fournis par l'Organisation

¹Le cadre budgétaire 2023-2024 est décrit au point 2 de l'introduction du document 90 SG/5.

aux projets et programmes. Dans une certaine mesure, ces efforts ont permis à l'Organisation de continuer à fournir les services dans le cadre de son mandat et à atteindre ses objectifs stratégiques.

5. Tenant compte de l'impact limité de ces efforts, le défi de longue date de l'OMSA en matière de financement durable a été présenté par le biais d'un dialogue et d'une consultation régulière de ses Membres au cours de 2021-22. Cette discussion a réaffirmé que la capacité de l'Organisation à avoir un impact est limitée par un modèle de financement où les Membres sont libres de choisir leur catégorie de contributions statutaires et où la part réelle du financement entièrement flexible et prévisible continue de baisser par rapport aux contributions volontaires entièrement dépendantes de la générosité et des priorités des partenaires financiers. En outre, la discussion a mis en évidence la différence considérable de soutien financier que les Membres fournissent à l'OMSA par rapport à d'autres organisations internationales ayant des fonctions et une approche similaires².

6. Suite à la présentation d'un investissement justifié et en partenariat avec le Conseil, en mai 2022, l'Assemblée a accepté le principe d'une augmentation de 30 % des contributions statutaires sur la période 2023-2025, avec une augmentation de 15 % adoptée pour 2023 et une augmentation prévue de 7,5 % pour 2024 et 2025. À cette époque, les perspectives financières de rebond après la crise pandémique étaient plus optimistes ; c'est pourquoi l'OMSA avait inclus l'indice des prix à la consommation (IPC « OCDE-Total ») de l'OCDE tel que prévu par la Résolution n° 15 de mai 2018³ dans le pourcentage d'augmentation des contributions statutaires demandées aux Membres.

7. Cependant, l'indice annuel des prix à la consommation (IPC « OCDE-Total ») pour 2022 s'élève à 9,6 %⁴, reflétant la stagflation économique mondiale, combinant une inflation élevée et une faible croissance économique. L'inflation élevée de tous les biens et services, associée à la crise énergétique, aura un impact négatif imprévu sur la mise en œuvre des activités de l'OMSA et sa capacité à bénéficier des mesures de réduction des dépenses et de contrôle budgétaire. En particulier, le taux d'inflation va faire disparaître et consommera les gains positifs de l'augmentation des contributions statutaires.

8. A la réunion du Conseil de mars 2023, L'OMSA a présenté les perspectives financières. L'Organisation a notamment souligné que si la demande initiale d'augmentation des contributions statutaires de 7,5 % en 2024 et en 2025 était maintenue, la contribution effective en 2024 serait égale à -2,10 % et à 0,92 % en 2025, ce qui accentuerait la pression financière sur le Budget général et générerait un déficit d'exécution financière et programmatique en 2024. Par conséquent, le Conseil a décidé à l'unanimité de soutenir la demande adressée aux Membres d'augmenter les contributions statutaires pour 2024 de 15 %, incluant l'application l'indice annuel des prix à la consommation (IPC « OCDE-Total ») pour 2024 (9,6 %). L'OMSA a rédigé une note et a engagé des consultations avec ses Membres avant l'Assemblée mondiale pour justifier cette demande.

9. Sur cette base, le document « Programme de travail prévu au Budget, Prévisions de recettes et Barème des contributions correspondant pour 2024 » a été élaboré autour des principes et hypothèses suivants :

- La gestion financière du Budget général est fondée sur les principes d'un budget équilibré. Par conséquent, l'exécution des activités mandatées de l'Organisation dans le programme de travail 2024 dépend entièrement du total des recettes reçues par les contributions statutaires.
- Les Membres acceptent une augmentation de 15 % des contributions statutaires pour 2024 afin d'assurer l'équilibre du Budget général nécessaire à la mise en œuvre le programme de travail décrit dans le présent document.
- L'augmentation des contributions statutaires permettra de couvrir tous les coûts sans compromettre le travail technique de l'Organisation, compte tenu des perspectives économiques mondiales et d'une augmentation de l'inflation.

² En 2022, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté une [décision importante](#) visant à augmenter significativement les contributions statutaires à l'Organisation mondiale de la Santé afin de garantir que le Directeur général aura la capacité de donner plus d'impact aux fonds reçus et de mieux mettre en œuvre les priorités des Membres.

³ Les contributions statutaires prendront en compte l'indice annuel des prix à la consommation (IPC « OCDE-Total ») de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) de l'année précédente lors du calcul des contributions statutaires de l'année suivante.

⁴ Conformément à la Résolution n° 15 de mai 2018, l'indice IPC « OCDE-Total » de 2022 devrait être appliqué aux contributions statutaires de 2024.

- L'Organisation continuera de minimiser certains coûts, dans la mesure du possible, constatant que les avantages financiers ne sont pas toujours accompagnés de gains de productivité ou d'efficacité ce qui peut générer des difficultés. Par conséquent, toutes les réunions des Commissions spécialisées et des Groupes de travail se tiendront en présentiel afin de tirer parti des avantages de l'interaction physique pour l'établissement de relations et le déploiement des programmes d'activités tout en optimisant le temps de travail des Membres de la Commission. Par ailleurs, l'OMSA continuera à organiser 50 % des Groupes *ad hoc* virtuellement.
- Dans ce contexte, l'OMSA continuera d'étudier les avantages et la complexité des réunions hybrides et virtuelles, tout en reconnaissant que même si des réductions de coûts liées aux déplacements peuvent être réalisées, les réunions hybrides nécessitent beaucoup de main-d'œuvre et d'équipement. Dans de nombreux cas, les événements virtuels exigent de doubler le niveau des effectifs.
- L'Organisation organise les principales réunions institutionnelles en présentiel (réunions du Conseil, conférences des commissions régionales) et opte pour le mode virtuel, dans la mesure du possible, limitant ainsi au minimum les réunions en présentiel et les missions.
- L'Organisation maintient les effectifs actuellement en place pour continuer à accélérer l'obtention de résultats effectifs et probants par rapport au mandat et au Plan stratégique.
- Compte tenu de la sensibilité des informations des dossiers remis par les Membres pour la reconnaissance officielle de statut sanitaire ou la validation des programmes officiels de contrôle, le Budget général de l'Organisation continuera à financer ce volet à 100 %. L'OMSA rappelle à l'Assemblée que les frais liés à ce service n'ont jamais été révisés pour aucune maladie depuis qu'il a été inclus dans la procédure.
- Le coût de mise en œuvre des projets et programmes résultant des subventions signées par le biais du Fonds mondial a un impact financier limité sur le Budget général, sachant que tous les Membres bénéficient du renforcement des capacités et de l'assistance technique grâce aux contributions volontaires.
- Les efforts de mobilisation des ressources se poursuivront en 2024 pour garantir que l'Observatoire puisse continuer à soutenir tous ses Membres de manière inclusive et alignée sur leurs besoins, ainsi que pour promouvoir la transformation numérique et l'intendance de données dans les programmes impliquant les Membres de l'Organisation, fournir une vue d'ensemble et avoir une influence significative pour une meilleure application des normes internationales.
- Seuls les contrats de subventions déjà signés au travers du Fonds mondial ont été pris en compte dans le présent document. Les contrats en cours de négociation, les opportunités reposant sur des propositions de projets et les échanges positifs avec des partenaires financiers potentiels ne sont pas pris en compte dans ce programme de travail ou cette estimation budgétaire. Il convient en outre de noter que les comptes du Fonds mondial sont tenus conformément au principe d'équilibre (selon lequel son résultat doit être égal à zéro [ni excédent ni déficit]).
- L'Organisation est consciente des défis économiques auxquels sont confrontés ses Membres et continuera d'exercer une gestion financière et opérationnelle selon les principes de responsabilité, de transparence et d'efficacité.

10. À titre de rappel, l'Assemblée vote pour approuver le programme de travail 2024, le Budget général 2024, et le Barème des contributions correspondant.

11. Tous les montants de ce document sont en euros.

II. Programme de travail prévu au budget de 2024

12. Le programme de travail prévu au budget de 2024 s'aligne sur les principaux domaines de travail et la structure hiérarchique de l'OMSA (cf. 90 SG 1 – Rapport annuel de la Directrice générale sur les activités de l'OMSA en 2022) ainsi que sur les activités soutenant la réalisation du septième Plan stratégique et des objectifs stratégiques associés.

13. Le document fournit aux Membres un aperçu détaillé du programme de travail 2024 et du budget associé selon les différentes sources de revenus de l'OMSA. Cela vise à mieux faire comprendre aux Membres comment l'Organisation est financée, en particulier la dépendance confirmée vis-à-vis du

Fonds mondial pour mettre en œuvre les résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée et pour aider tous ses Membres en fonction de leurs différents besoins.

14. Le Programme de travail prévu au Budget de 2024 s'élève à 35,46 M€ (cf. Tableau 1), dont 53 % proviennent du Budget général et 47 % du Fonds mondial. Les budgets des Représentations régionales et sous-régionales ne sont pas inclus dans ce chiffre et seront fournis une fois que le Budget 2024 aura été établi (fin 2023). Il est important de noter que, en règle générale, une partie importante du personnel de l'OMSA dans les Représentations régionales et sous-régionales (58 %, voir 90 SG/3 - Rapport de la Directrice générale sur la gestion, les activités et le travail administratif de l'OMSA en 2022) et la majorité des activités menées au niveau régional sont financées par les contributions du Fonds mondial. Par conséquent, la part financée par le Fonds mondial est beaucoup plus élevée que celle décrite dans ce tableau et dans tout le document.

Chapitres budgétaires		Budget Général	Fonds mondial	Budget consolidé
1.	Gestion de l'information	2 825 100	1 086 000	3 911 100
2.	Elaboration et application de normes	2 667 000	1 219 000	3 886 000
3.	Renforcement des capacités	21 000	5 654 000	5 675 000
4.	Initiatives globales	995 000	7 008 700	8 003 700
5.	Collaboration internationale	-	589 000	589 000
6.	Gouvernance institutionnelle	3 531 000	739 500	4 270 500
7.	Administration générale	5 844 500	314 000	6 158 500
8.	Représentations régionales et sous-régionales	1 665 000	-	1 665 000
9.	Dotations aux amortissements et provisions	1 300 000	-	1 300 000
Total		18 848 600	16 610 200	35 458 800

Tableau 1 : Budget 2024

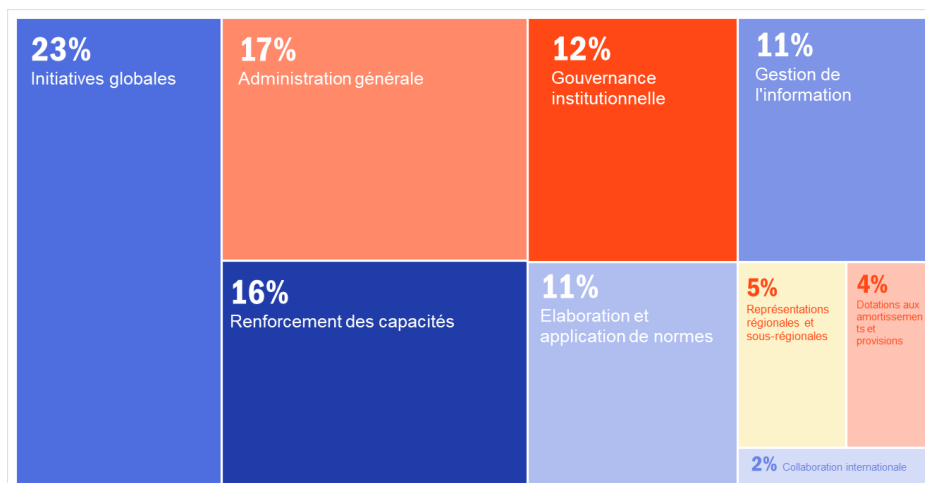
15. Le Budget général 2024 (18,85 M€) a été élaboré sur l'hypothèse que les Membres acceptent une augmentation de 15 % des contributions statutaires en 2024 (voir section III. Prévisions de recettes et Barème des contributions). Cette augmentation inclut l'application de l'indice annuel des prix à la consommation (IPC « OCDE-Total ») conformément à la Résolution n°15 du 24 mai 2018. Par ailleurs, compte tenu de la nature du Fonds mondial en tant que source de financement dynamique, le chiffre du Fonds mondial devrait augmenter de manière significative pour intégrer les activités prévues par les nouvelles subventions signées résultant des efforts continus de mobilisation des ressources.

16. Les ressources humaines représentent une part importante du budget, les compétences et l'expertise du personnel étant le principal atout de l'Organisation (46 %⁵). Ce chiffre est légèrement supérieur au budget 2023 (37 %) et la proportion totale dans le budget est appelée à changer suite à la signature de nouvelles subventions et activités par le biais du Fonds mondial. Comme les années précédentes, 66 % du budget total du personnel sont financés par le Budget général, tandis que le reste (34 %) est financé par le Fonds mondial. Il est essentiel que l'OMSA dispose d'une main-d'œuvre suffisante pour exécuter le programme de travail. Conforme aux années précédentes, une modeste provision a été faite pour la formation du personnel, offrant principalement l'accès à des cours de langue dans les trois langues officielles de l'OMSA.

17. Le graphique 1 classe visuellement le programme de travail prévu au Budget consolidé pour 2024 avec 63 % (y compris les frais de personnel⁶ - domaines de travail en bleu) consacrés aux activités techniques prioritaires pour soutenir l'exécution du mandat et la réalisation du septième Plan stratégique.

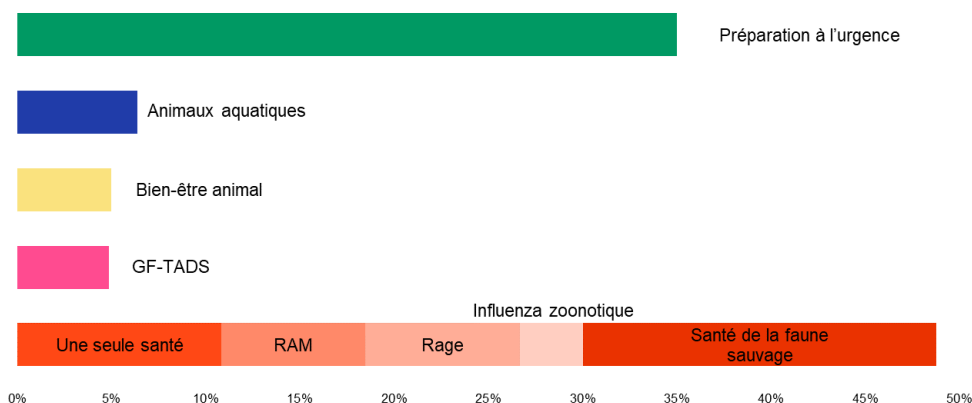
⁵ 46 % correspondent uniquement au coût total du personnel du Siège en pourcentage du budget consolidé. Le budget des Représentations régionales et sous-régionales n'est pas inclus dans le budget consolidé, y compris leurs coûts de ressources humaines.

⁶ 57 % du budget sont consacrés aux activités techniques contre 43 % aux coûts des ressources humaines techniques.



Graphique 1 : Représentation visuelle du programme de travail prévu au Budget consolidé pour 2024

18. Les *Initiatives globales* (23 %) représentent le plus grand domaine de travail prévu au Budget. Cela permettra à l'Organisation de fournir des mécanismes de coordination, une assistance technique, une mise en réseau et un renforcement des capacités pour prévenir et contrôler les maladies et les questions prioritaires. Plus particulièrement, cela comprend les travaux prioritaires relatifs à « Une seule santé » tels que rendre opérationnel le Plan d'action conjoint « Une seule santé » et la poursuite des travaux sur la résistance aux antimicrobiens, la rage, l'influenza zoonotique et le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. Les *Initiatives globales* comprennent également des efforts pour soutenir la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières (PPA, PPR, fièvre aphteuse, peste bovine) et comme force de progrès par rapport à la stratégie pour la santé des animaux aquatiques et la stratégie en faveur du bien-être animal. Grâce à une contribution financière substantielle par le biais du Fonds mondial, l'OMSA fera le point sur les enseignements tirés des crises passées (SRAS-CoV-2, IAHP, ESB) et développera un Système interne de gestion des incidents qui renforcera sa capacité à répondre aux crises sanitaires internationales, apportant le maximum de valeur à ses Membres et ses partenaires. Le graphique 2 montre la répartition des maladies et des sujets dans ce flux de travail.



Graphique 2 : Répartition budgétisée des sujets et des maladies dans les Initiatives globales

19. Le *Renforcement des capacités* est la deuxième majeure partie (16 %) du programme de travail prévu au Budget et vise à renforcer horizontalement la capacité des Services Vétérinaires pour mettre en œuvre les normes de l'OMSA et s'y conformer. Cela englobe les missions et les activités relatives au Processus PVS, au développement des capacités des effectifs, et à la formation continue par e-learning.

20. *Gestion de l'information* et *Élaboration et application des normes* représentent 11 %. Le travail quotidien de collecte de données sur les maladies animales (alerte précoce et surveillance par le biais de notifications et de rapports ad hoc) et le renforcement des capacités de notification des Membres constituent 46 % du budget pour la *Gestion de l'information*. Le flux de travail implique également des efforts pour améliorer les fonctionnalités existantes de WAHIS grâce à des opérations de maintenance

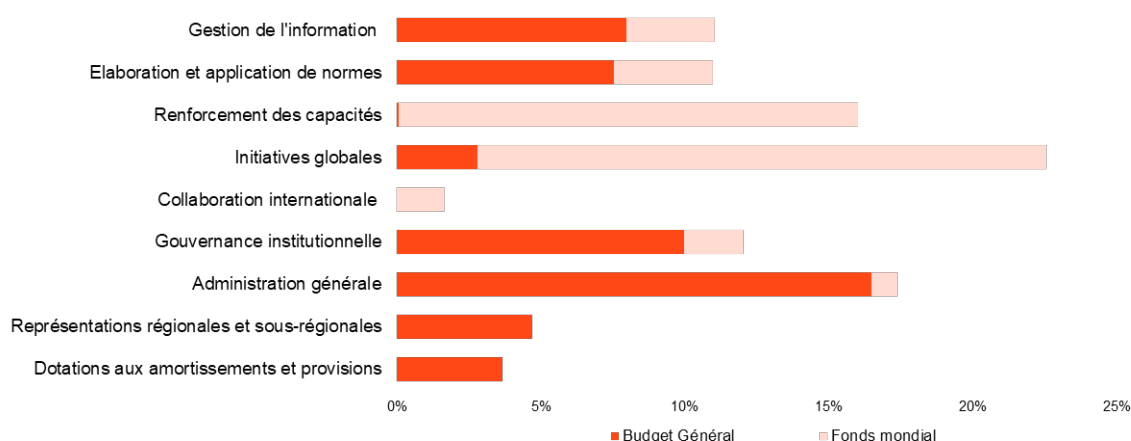
et à l'optimisation de l'infrastructure informatique sous-jacente. L'OMSA mettra au point de nouveaux modules pour WAHIS selon la disponibilité des ressources financières et les besoins exprimés par ses Membres. Un dialogue avec les partenaires financiers est en cours pour mobiliser des investissements supplémentaires pour soutenir WAHIS. Pour mémoire, l'OMSA gère l'investissement WAHIS exclusivement dans le cadre du Budget général, les recettes étant couvertes par les contributions volontaires qui transitent par le compte des subventions d'investissement.

21. Au sujet d'*Elaboration et application de normes*, 26 % du budget concernent la reconnaissance de statut et comprend : l'examen des candidatures de reconnaissance officielle de statut sanitaire ou la validation des programmes officiels de contrôle, l'analyse des reconfirmations annuelles pour le maintien de statut officiel ou sa validation, et la publication des auto-déclarations reçues des Membres indiquant que leur pays, une zone ou un compartiment de leur territoire est indemne de toute maladie répertoriée. 22 % de l'Élaboration et application des normes permettront à l'Observatoire de fournir des informations éclairées sur l'adoption des normes OMSA par nos Membres et l'amélioration progressive de leur mise en œuvre. 14 % concernent les activités de définition des normes *stricto sensu* pour la conduite des réunions des Commissions spécialisées, des Groupes de travail et des Groupes *ad hoc*.

22. *Administration générale* (17 %) reflète les efforts de l'Organisation afin de la rendre plus efficace, responsable et transparente. Ce flux de travail comprend des investissements pour améliorer la surveillance financière, grâce à un meilleur suivi des budgets et permettant à l'OMSA d'établir un dialogue sur la gestion et la performance. Pour favoriser l'efficacité, les investissements viseront également à automatiser les processus pour fournir l'appui critique, améliorer le contrôle interne et garantir que l'Organisation fonctionne sur un plan juridique acceptable. Ce flux de travail comprend également les coûts relatifs aux ressources humaines et au budget opérationnel des équipes de soutien suivantes : Comptabilité, Budget, Communication, Coordination des événements, Ressources humaines, Services généraux, Affaires juridiques, Gestion de la performance et contrôle interne, Achats et Transformation numérique et Technologies de l'information.

23. L'orientation stratégique, les opérations et la promotion menées par la Direction générale et les organes de gouvernance de l'Organisation sont traitées dans *Gouvernance institutionnelle*. 31 % permettront d'organiser la 91^{ème} Session Générale de l'Assemblée Mondiale y compris le 100^{ème} anniversaire de l'OMSA, deux réunions du Conseil en présentiel (une réunion virtuelle) et deux Commissions régionales (Amériques et Europe). Le budget alloué à ces événements tient compte de l'inflation pour les postes liés aux déplacements (location des salles, déplacements et per diem).

24. L'exécution du programme de travail 2024, en particulier la mise en œuvre des activités techniques prioritaires, n'est possible que grâce à la poursuite des investissements sous forme de contribution volontaire par le biais du Fonds mondial, comme le montre le graphique 3.



Graphique 3 : Représentation visuelle de la répartition de chaque source de revenu par axe de travail

25. Les contributions volontaires ont permis à l'Organisation d'élargir l'offre de services dans le cadre de son mandat sur la base des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée. À l'inverse, la dépendance accrue vis-à-vis des contributions volontaires reçues par l'intermédiaire du Fonds mondial, qui sont imprévisibles et associées à un objectif particulier, nécessite une mobilisation constante des ressources et exerce une pression sur l'Organisation pour qu'elle honore ses engagements et dans les

délais. Cette situation non seulement augmente la charge de travail des équipes techniques mais a aussi pour conséquence un effet boule de neige sur les fonctions support (Ressources humaines, Achats, Comptabilité, Gestion des événements et des déplacements).

26. On assiste à une tendance à s'en remettre de plus en plus au Fonds mondial pour couvrir les frais de personnel et la mise en œuvre d'activités vitales pour exécuter le mandat et atteindre les objectifs stratégiques de l'Organisation. Les Services : Préparation et Résilience (88 %), Scientifique (75 %), Antibiorésistance et produits vétérinaires (73 %) ou encore le Service d'intégration de la donnée récemment formé (71 %), sont des exemples parlants. Il y a également une utilisation croissante des contributions volontaires pour soutenir les postes qui sont intrinsèques à l'Organisation. Il est essentiel de s'assurer que l'Organisation dispose de ressources suffisantes pour couvrir la charge de ses ressources humaines par le Budget général, non seulement pour continuer à tenir ses engagements, mais aussi pour garantir que la performance est le moteur du renouvellement des projets plutôt qu'une simple source de financement.

27. La section ci-dessous décrit en détail le programme de travail par axe de travail et source de revenu associée.

1. Gestion de l'information

Chapitres budgétaires		Budget Général	Fonds mondial
1.	Gestion de l'information	2 825 100	1 086 000
1.1	Information sanitaire	1 839 500	392 000
1.2	Publications	466 700	90 000
1.3	Documentation	188 900	-
1.4	Gouvernance des données	330 000	235 000
1.5	Poids des maladies animales dans le monde (GBADs)	-	369 000

Tableau 2 : Budget - Gestion de l'information

1.1. Information sanitaire

28. En 2024, l'Organisation continuera d'interagir avec ses Membres par le traitement des notifications immédiates ainsi que des rapports de suivi, semestriels et annuels dans [WAHIS](#). Les activités de suivi et vérification des rumeurs impliqueront le dialogue et la consultation avec les Membres. 25 % du budget sont alloués à l'amélioration des fonctionnalités existantes par la maintenance évolutive et l'optimisation de l'infrastructure informatique sous-jacente avec le prestataire actuel. L'Organisation mettra au point de nouveaux modules pour WAHIS selon la disponibilité des ressources financières et les besoins exprimés par ses Membres. Les fonctionnalités existantes continueront d'être améliorées. L'OMSA continuera à organiser des webinaires, des sessions d'assistance virtuelles individuelles et un nombre limité d'ateliers en présentiel pour aider les Points focaux responsables de la notification des maladies animales à l'accomplissement de leurs tâches dans le nouveau système informatique (10 % budget alloué). Des fonds ont également été alloués pour la promotion, la sensibilisation et la diffusion de notifications par le biais de campagnes de marketing sur les réseaux sociaux (4 %). Le budget restant (60 %) financera les frais de personnel du Service d'Information et d'analyse de la santé animale mondiale pour gérer les rapports et les notifications reçus via WAHIS ainsi que pour le développement continu de la plateforme.

1.2. Publications

29. Au travers de ses publications, l'OMSA continuera de diffuser des connaissances scientifiques émanant de l'Organisation, des informations concernant ses normes internationales, ainsi que des nouvelles et des rapports aussi bien sur l'Organisation que sur la santé et le bien-être des animaux dans le monde. Les principales publications de l'OMSA sont désormais en libre accès et tous les efforts seront menés pour s'assurer qu'elles atteignent leurs publics clés. En 2024, les principales publications suivantes paraîtront : normes internationales ([Codes et Manuels](#)) ; [Bulletin](#) incluant la Newsletter (presque tous les mois) ; Panorama 2024-01 : Faune sauvage et biodiversité - 2024-02 & 03 (thèmes à déterminer) ; [Revue scientifique et technique](#) 43 (1) : L'impact mondial des maladies animales et 43 (2) (thème à déterminer) ; In-House Times (bulletin d'information interne), ainsi que le Rapport annuel de

l'Observatoire de l'OMSA et d'autres publications *ad-hoc*. Le budget financera le développement de ces publications (32 %) ainsi que les frais de personnel (68 %).

1.3. *Documentation*

30. L'Organisation continuera de collecter et d'organiser des informations scientifiques et techniques externes en fonction des besoins spécifiques exprimés par les utilisateurs internes. L'accent sera mis sur la diversification des collections pour couvrir de nouveaux sujets tels que l'économie, le commerce, la politique et la gestion, afin de mieux servir les publics internes et de conduire le changement organisationnel. Le Portail documentaire continuera d'être utilisé pour le partage des connaissances dans le domaine de la santé animale au niveau mondial et servira de référentiel en ce qui concerne les documents officiels de l'Organisation. Les meilleures pratiques de gouvernance documentaire seront promues. Les efforts entrepris resteront centrés sur la capitalisation, la préservation durable et la valorisation de ses publications, de ses travaux et de ses documents institutionnels dans le cadre de la Mémoire de l'OMSA. Les inventaires et les documents de synthèse seront mis à jour en préparation du centenaire de l'Organisation en 2024. Une nouvelle activité dédiée à la gestion des archives/registres sera mise en place pour aider les équipes internes à instaurer des procédures de dénomination, de classement et d'archivage des documents finaux, à partir d'une politique d'archivage transversale. 33 % du budget financeront ces activités, les 66 % restants serviront à financer les dépenses de personnel.

1.4. *La gouvernance des données*

31. Une Organisation pérenne doit savoir saisir les opportunités d'innovation et de passage au numérique en termes de gestion des connaissances, de programmation et de processus et de systèmes de gestion. La transformation numérique changera la manière dont l'Organisation fonctionne et accomplit son mandat, en interne et en partenariat avec les autres. S'appuyant sur les efforts entrepris par l'Organisation au cours des exercices biennaux précédents, l'OMSA définira en 2024 des règles et des processus critiques à l'échelle de l'organisation sur les données et établira un cadre de gouvernance des données. L'OMSA continuera de se concentrer sur les systèmes d'information clés. Basé sur le déploiement et le test d'outils mis en œuvre pour la première fois en 2023, le modèle d'organisation centrée sur les données sera élargi en 2024 par la généralisation des contrôles de qualité des données, la constitution progressive d'un lac de données et l'intégration des systèmes d'information dans le cadre général de gestion des données. L'Organisation poursuivra également ses travaux concernant l'architecture des données, la gestion des données et l'intégration des données.

1.5. *L'impact mondial des maladies animales (GBADs)*

32. Le programme [Impact mondial des maladies animales \(GBADs\)](#) est mis en œuvre par l'OMSA et un consortium d'institutions de recherche et universitaires en vue d'utiliser et d'apporter de la valeur ajoutée aux données sanitaires animales et humaines, afin d'améliorer les processus de prise de décisions. D'ici 2024, le GBADs sera en mesure de fournir des estimations mondiales et nationales de l'impact que représentent les problèmes de santé animale au moyen de méthodologies scientifiquement validées et testées, afin de démontrer ses composantes économiques et sociales : perte nette de production ; dépenses ; impacts sur l'économie et le commerce ; et les impacts de la dimension de genre au sein de la société . En 2024, les efforts porteront sur la validation scientifique du GBADs. Les activités se concentreront sur (i) la publication d'articles dans des revues scientifiques ; et (ii) l'intégration des commentaires d'un groupe de référence indépendant formé par des scientifiques spécialisés sur les flux et les sources de données du GBADs, ainsi que sur les outils analytiques proposés et utilisés. La production d'estimations de ces impacts aux niveaux nationaux et mondiaux exigera d'accéder à de nouvelles sources de données au-delà des ensembles de données publiques actuellement accessibles. Les efforts entrepris seront par conséquent centrés sur l'établissement de partenariats avec des détenteurs clés de données essentielles et sur l'établissement d'alliances stratégiques à moyen et à long terme. Une attention particulière sera également accordée à la finalisation du moteur de recherche et au développement de tableaux de bord conviviaux donnant les connaissances nécessaires pour communiquer au sujet de l'impact des maladies animales, ainsi que pour défendre les besoins d'investissement pour les services vétérinaires en complément des informations reçues grâce à des missions d'Analyse des écarts PVS.

2. Elaboration et application de normes

Chapitres budgétaires		Budget Général	Fonds mondial
2.	Elaboration et application de normes	2 667 000	1 219 000
2.1	Normes et Science	1 094 000	361 000
2.2	commissions spécialisées, Groupes	487 000	72 000
2.3	Statuts	913 000	93 000
2.4	Observatoire	173 000	693 000

Tableau 3 : Budget - Elaboration et application de normes

2.1. Normes et Science

33. Conformément à l'objectif stratégique 1, visant à renforcer l'excellence scientifique de l'Organisation, l'OMSA est en train de documenter et de réviser son système scientifique et de produire des recommandations pour l'améliorer. Cette révision inclura une analyse des processus et des procédures d'autres organisations, afin de mieux comprendre le fonctionnement de structures similaires, de générer de nouvelles idées quant à l'efficacité du système scientifique de l'OMSA. Cette révision pourra permettre de mieux appréhender les Textes fondamentaux de l'Organisation dans la partie concernant le fonctionnement des Commissions spécialisées, des Groupes de travail et du réseau de Centres de référence, afin d'envisager des modifications nécessaires aux changements dans leur composition et leurs procédures. La fonction normative de l'Organisation est principalement remplie par ses services des Normes et Scientifique. Les besoins en ressources humaines sont principalement couverts par le Budget général ; toutefois, un financement complémentaire par l'intermédiaire du Fonds mondial, couplé à la mise à disposition de personnel détaché fournis par ses Membres, assure des ressources suffisantes pour cette activité vitale.

2.2. Commissions spécialisées, GAH, groupes de travail

34. Les quatre Commissions spécialisées continueront de remplir leurs fonctions et de contribuer à ce que les normes internationales de l'OMSA, (le Code sanitaire pour les animaux aquatiques [Code aquatique] et le Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques [Manuel aquatique], ainsi que le Code sanitaire pour les animaux terrestres [Code terrestre] et le Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres [Manuel terrestre]) soient régulièrement mis à jour en tenant compte des données scientifiques les plus récentes. Elles superviseront également le travail des Groupes *ad hoc* concernés. La Commission scientifique pour les maladies animales (Commission scientifique) continuera de superviser la reconnaissance du statut par l'OMSA, tandis que la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (Commission des animaux aquatiques) continuera de superviser les Centres de référence. En 2024, les Commissions spécialisées se réuniront en présentiel.

35. Le Groupe de travail sur la Résistance aux agents antimicrobiens (RAM) continuera de dispenser conseils et orientations sur les activités de l'Organisation liées à la RAM. Au moins deux réunions régulières se tiendront en 2024, une physique et une virtuelle, pour : (i) superviser et exécuter les produits livrables du plan de travail ; (ii) examiner les travaux émanant des groupes *ad hoc* ou des groupes d'experts réunis en mode virtuel ; (iii) renforcer les liens au sein de ⁷ sur la résistance aux antimicrobiens à travers une approche « Une seule santé » ; et (iv) fournir des conseils sur . Un sous-groupe du Groupe de travail achèvera ses travaux par le biais de réunions virtuelles en ce qui concerne la révision du Chapitre 6.10. (Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire) du Code terrestre. Le même sous-groupe pourra également examiner d'autres chapitres pertinents et prioritaires. Le Groupe de travail sur la faune sauvage se réunira deux fois en 2024. Le Groupe de travail continuera de dispenser conseils et orientations sur les activités de l'OMSA liées à la faune sauvage. Son programme de travail s'alignera étroitement sur le [Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage](#) et se concentrera sur la stratégie globale de l'OMSA pour la faune sauvage et la mise en œuvre du programme de travail de son Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage. [La stratégie de l'OMSA sur la résistance aux agents antimicrobiens et leur utilisation prudente \(Stratégie RAM de](#)

⁷ L'Alliance quadripartite comprend l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'OMSA.

[l'OMSA](#)). Un sous-groupe du Groupe de travail achèvera ses travaux par le biais de réunions virtuelles en ce qui concerne la révision du Chapitre 6.10. (Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire) du Code terrestre. Le même sous-groupe pourra également examiner d'autres chapitres pertinents et prioritaires. Le Groupe de travail sur la faune sauvage se réunira deux fois en 2024. Le Groupe de travail continuera de dispenser conseils et orientations sur les activités de l'OMSA liées à la faune sauvage. Son programme de travail s'alignera étroitement sur le [Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage](#) et se concentrera sur la stratégie globale de l'OMSA pour la faune sauvage et la mise en œuvre du programme de travail de son Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage.

36. Selon les programmes d'activités des Commissions spécialisées, en 2024 l'OMSA continuera d'organiser des réunions de Groupes *ad hoc*, aussi bien présentielles que virtuelles, afin de donner des conseils d'experts à l'Organisation.

2.3. Statut

37. En 2024, l'Organisation continuera d'examiner les demandes de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire ou de validation des programmes officiels de contrôle des maladies. Les dossiers seront évalués pendant les réunions des Groupes *ad hoc* concernés, qui se tiendront entre septembre et décembre 2024. Les candidatures et les évaluations des Groupes *ad hoc* seront transmises à la Commission scientifique pour évaluation et recommandation et à l'Assemblée mondiale en vue de leur adoption. Conformément au Code terrestre et à la Procédure officielle normalisée (SOP), l'Organisation continuera d'analyser les reconfirmations annuelles reçues par les Membres ayant un statut officiellement reconnu ou un programme officiel de contrôle validé par l'OMSA pour le maintien de statut officiel ou sa validation. L'Organisation continuera également de publier sur son site web les auto-déclarations reçues des Membres indiquant que leur pays, une zone ou un compartiment de leur territoire est indemne d'une des maladies de la liste de l'OMSA. La vérification des auto-déclarations exige des ressources humaines et financières importantes, par conséquent certaines modalités visant à limiter les répercussions financières de ce service continueront d'être explorées en 2024. L'Organisation continuera le développement de la plateforme de gestion du Statut Officiel dédiée à l'archivage, le suivi, la recherche et la soumission de tous les dossiers pertinents liés à la reconnaissance officielle et au maintien du statut zoosanitaire et aux auto-déclarations d'absence de maladie.

2.4. Observatoire

38. L'année 2024 correspondra à la troisième année de la phase de mise en œuvre de l'[Observatoire de l'OMSA](#) en vue de l'évaluation de la mise en application des normes de l'OMSA. L'intégration des données est au cœur de ce travail. En 2024, les méthodologies et les activités développées en 2022 et 2023 seront consolidées et ajustées pour tenir compte des commentaires des Membres et du passage progressif au numérique de l'OMSA. En outre, un portail web pour aider à mieux visualiser et partager les rapports et les données de l'Observatoire sera développé suite à l'évaluation des besoins menée en 2023. Les principaux livrables pour 2024 comprennent : convoquer des groupes d'experts et des groupes chargés de la consultation pertinents ; mener l'engagement des parties prenantes, y compris le secteur privé ; développer un portail web pour l'Observatoire ; publier le rapport annuel ; publier une, et si possible deux, études thématiques ; communiquer sur les avantages de la mise en œuvre des normes de l'OMSA et sur l'Observatoire. L'Observatoire est financé à 100 % par les contributions volontaires reçues par l'intermédiaire du Fonds mondial et bénéficie d'un soutien technique inestimable sous la forme d'experts détachés par les Membres de l'OMSA. Les efforts de mobilisation des ressources s'intensifieront en 2024 pour assurer le financement du développement du portail web.

2.5. Planification prospective

39. Le processus de prospective participative dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de l'OMSA se maintiendra en 2024. Ce processus interviendra également en partie pour l'élaboration du huitième Plan stratégique et l'identification des tendances et des moteurs de changement qui pourraient représenter des opportunités et des défis tant pour l'Organisation que pour ses Membres. L'engagement avec les principales parties prenantes au sein des Membres de l'OMSA et de son réseau en ce qui concerne la sélection des incertitudes et des signaux de changement pertinents est intégré dans l'axe de travail du

processus prospectif : l'élaboration d'un guide des tendances/pilotes pour la santé et le bien-être des animaux ; des ateliers pour développer des scénarios représentant des futurs multiples et alternatifs dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux ; des ateliers sur la manière d'utiliser les scénarios pour l'élaboration de stratégies génériques ; une méthodologie pour introduire les lecteurs et les utilisateurs de scénarios à la rédaction d'histoires « quotidiennes » sur le rôle de l'OMSA, des Services vétérinaires et d'autres acteurs dans l'avenir décrit dans des scénarios ; et enfin, un manuel sur la façon d'appliquer les méthodes utilisées dans le processus de prospective participative. Le budget relatif à cette activité est couvert dans le sous-chapitre Normes et science, et est financé à 100 % par le Fonds mondial.

3. Renforcement des capacités

Chapitres budgétaires		Budget Général	Fonds mondial
3.	Renforcement des capacités	21 000	5 654 000
3.1	Processus PVS (développement des capacités des effectifs inclus)	21 000	3 308 000
3.2	Partenariats public-privé	-	92 000
3.3	Plateforme de formation des Services vétérinaires	-	2 254 000

Tableau 4 : Budget - Renforcement des capacités

40. L'offre de services de renforcement de capacités faite aux Membres est financée exclusivement par les contributions volontaires reçues par l'intermédiaire du Fonds mondial. Le budget prévisionnel, de 5,68 M€, couvre toutes les activités prévues pour 2024 et les besoins en ressources humaines associés. Cela signifie que toutes les ressources humaines du Service de renforcement des capacités dépendent de contributions volontaires. Le Fonds mondial devra mobiliser régulièrement ses ressources, afin de conserver le personnel au-delà de la durée de vie de chaque contribution volontaire et permettre à l'Organisation de maintenir l'offre de ces services aux Membres.

3.1. Processus PVS

41. Le passage au numérique du processus PVS continuera d'être une priorité importante en 2024, les efforts étant centrés sur la garantie de l'accessibilité aux rapports PVS, aux tableaux de bord et aux informations par les Membres, partenaires et parties prenantes dans les premières phases et sur l'amélioration du suivi et de l'évaluation du programme et de la gestion des processus. En 2024 et suite aux demandes de ses Membres, l'Organisation continuera à répondre aux besoins des Membres en mettant en place des ateliers d'orientation présentiels et virtuels avec e-Learning à l'Etape 1 ; avec des missions d'évaluation et de suivi PVS en format hybride et mixte à l'Etape 2 ; en participant à des missions d'analyse des écarts PVS et à des ateliers de Planification stratégique à l'Etape 3 ; ainsi que toutes les options de prise en charge ciblées (Appui PVS pour des laboratoires durables, Ateliers nationaux RSI/PVS, Programme d'appui à la législation vétérinaire).

3.2. Renforcement des capacités des effectifs vétérinaires

42. Après quelques années de développement et de pilotage de nouveaux services dans quelques pays, le programme de développement de la main-d'œuvre propose un ensemble complet d'initiatives alignées sur les quatre étapes du cycle du Processus PVS proposé aux Membres. Les missions et activités seront réalisées sur demande et en fonction des disponibilités financières. La composante de prise en charge ciblée comprendra de nouvelles compétences et des lignes directrices sur les programmes d'études pour les auxiliaires d'élevage des communautés locales. En 2024, l'OMSA entreprendra également un examen et une mise à jour des [recommandations de l'Organisation sur les compétences minimales attendues des jeunes diplômés en médecine vétérinaire pour garantir la qualité des Services vétérinaires nationaux](#), afin d'envisager les nouveaux rôles et compétences requis par les effectifs vétérinaires.

3.3. Partenariats public-privé

43. L'initiative des Partenariats public-privé (PPP) poursuivra la promotion des avantages potentiels des PPP dans le domaine vétérinaire et la mise en place d'un environnement favorable à leur développement. Après examen du travail des groupes d'experts effectué au cours de l'année précédente, ces activités seront principalement menées par une prise en charge ciblée des PPP en 2024.

3.4. Plateforme pour la formation des Services vétérinaires

44. La Plateforme de l'OMSA pour la formation des services vétérinaires poursuivra le développement du Système de formation de l'OMSA, la définition de son cadre et de ses normes de qualité, la production des ressources didactiques et l'établissement de partenariats stratégiques. Faisant suite à la finalisation du Cadre de formation par compétences et à l'élaboration correspondante des termes de référence des 16 packs de compétences (PC), les efforts entrepris en 2024 seront centrés sur la mise en place sur le Portail de formation de modules d'apprentissage en ligne et l'étiquetage des supports de cours existants. En 2024, seront élaborés les termes de référence des « packs de compétences » sur « Une seule santé » ainsi que sur la résistance aux antimicrobiens et les produits vétérinaires. Les modules d'apprentissage en ligne sur le commerce, la résistance aux antimicrobiens et la santé animale devraient être mis en ligne au cours de l'année.

4. Initiatives globales

	Chapitres budgétaires	Budget Général	Fonds mondial
4.	Initiatives globales	995 000	7 008 700
4.1	Une seule santé	646 000	3 586 700
4.2	Maladies animales transfrontières (GF-TADS)	60 000	525 000
4.3	Bien-être animal	142 000	264 400
4.4	Animaux aquatiques	90 000	344 600
4.5	Urgence et résilience	57 000	2 288 000

Tableau 5 : Budget - Initiatives globales

45. Le budget prévisionnel englobe tous les services fournis pour soutenir l'engagement des Membres à rendre les initiatives globales opérationnelles au niveau national/régional. Ils sont entièrement financés par le Fonds mondial. La faible contribution fournie par le Budget général (12 %) correspond au coût des ressources humaines pour certaines stratégies (par exemple, les animaux aquatiques, le bien-être animal).

4.1. Une seule santé

46. L'Organisation continuera à travailler au sein de l'Alliance quadripartite pour « Une seule santé » afin de mettre en œuvre et de mobiliser des ressources pour le [Plan d'action conjoint « Une seule santé »](#). Au niveau régional, l'OMSA soutiendra les activités de l'Alliance quadripartite par le biais des mécanismes de coordination régionaux établis et mènera de nombreuses activités pour aider les Membres à mettre en œuvre l'approche « Une seule santé » et à aligner leurs plans nationaux sur le plan d'action conjoint « Une seule santé ». L'OMSA développera les capacités des Membres en utilisant des outils opérationnels de l'Alliance quadripartite et en déployant des ateliers nationaux de liaison RSI/PVS. L'OMSA continuera à assurer le secrétariat et fournir un soutien technique pour le [Panel d'experts de haut niveau « Une seule santé » \(OHHLEP\)](#). Cette entité offre des conseils scientifiques et techniques à la Quadripartite sur les questions relatives à « Une seule santé ». Un engagement actif dans les forums politiques et techniques, y compris le G20 et le G7, ainsi que les négociations sur l'instrument de lutte contre les pandémies, est envisagé pour garantir que la santé animale est bien traitée par toutes les instances compétentes. L'OMSA favorisera également des coalitions avec d'autres partenaires pertinents, y compris des ONG pour la santé animale et des réseaux régionaux. Suite à la signature d'un protocole d'accord avec le PNUE en 2022, les travaux bilatéraux progresseront dans les domaines d'intérêt mutuel ; par exemple, l'action pour le climat, l'action pour la nature, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.

4.1.1. Résistance aux agents antimicrobiens (RAM)

47. En 2024, l'OMSA s'engagera dans un large éventail d'actions visant à lutter contre la RAM et à promouvoir l'usage prudent d'agents antimicrobiens chez les animaux conformément à sa stratégie et en collaboration avec des partenaires quadripartites dans le cadre de l'approche « Une seule santé ». Ce travail comprendra également des contributions à la mise à jour du [Plan d'action mondial de l'OMS pour combattre la résistance aux antimicrobiens](#) en tenant compte des résolutions qui seront proposées lors de la réunion de haut niveau sur la résistance aux antimicrobiens qui devrait avoir lieu parallèlement à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2024. Dans le cadre de l'examen de la stratégie RAM de l'OMSA, l'Organisation élargira son champ d'action pour inclure également les animaux de compagnie sur la base des résultats des processus de consultation avec les principales parties prenantes (c'est-à-dire l'Association vétérinaire mondiale pour les animaux de compagnie) en 2023. L'analyse des données et leur reporting seront poursuivis pour le cycle annuel de la [base de données mondiale de l'OMSA sur les agents antimicrobiens destinés à être utilisés chez les animaux \(ANimal antiMicrobial USE - ANIMUSE\)](#). L'Organisation continuera de focaliser ses efforts pour garantir l'adoption d'ANIMUSE, accompagnant les Membres depuis le suivi des données jusqu'à la surveillance des données, permettant l'adaptation des plans d'action nationaux en fonction de l'évolution des données. Le rapport annuel publié inclura les tendances mondiales et régionales. Enfin, les données de l'ANIMUSE intégreront les données interagences menant au Système de surveillance intégré de la Tripartite sur la résistance aux antimicrobiens et l'utilisation des antimicrobiens (TISSA), offrant une vue intersectorielle de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation des antimicrobiens dans les secteurs humain et animal. S'appuyant sur le travail d'élaboration en 2023 d'un inventaire des programmes locaux de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens sur le terrain et en élaborant des lignes directrices sur le terrain (animaux terrestres et aquatiques), l'OMSA vise à aider les Membres à consolider ou à entreprendre des programmes de surveillance de l'utilisation des antimicrobiens sur le terrain. Pour développer les capacités des Points focaux nationaux pour les produits vétérinaires, l'Organisation continuera d'organiser des séminaires régionaux de formation. Ces événements se focaliseront sur des questions clés se rapportant à la RAM sur la base des spécificités régionales et de la manière de les aborder. Le travail consistera également à poursuivre la mise au point d'un système en vue de surveiller la qualité des produits vétérinaires avec l'assistance des Centres collaborateurs et des partenaires extérieurs qualifiés. En appui de la [Stratégie de l'OMSA pour la santé des animaux aquatiques 2021-2025](#), les travaux se poursuivront pour déployer le plan de travail sur la résistance aux antimicrobiens dans l'aquaculture via des séminaires de formation sur le développement de capacités. En 2024, un système mondial d'information et d'alerte pour les produits vétérinaires non conformes et falsifiés sera achevé, s'appuyant sur les enseignements des deux phases pilotes. Un groupe d'experts réuni virtuellement élaborera des directives sur la manière d'effectuer la surveillance post-commercialisation pour renforcer la capacité réglementaire nationale de surveillance de la qualité des produits vétérinaires.

48. L'impact économique de la RAM sera déterminé grâce au lien avec le projet GBADs (voir sous-section 1.5 sous Gestion de l'information) ainsi qu'à travers le travail effectué par le Groupe technique de l'Alliance quadripartite sur les enjeux économiques de la RAM. L'Organisation continuera de contribuer à de nombreuses autres activités liées à la résistance aux antimicrobiens en partenariat avec la Quadripartite, y compris la poursuite ou l'abandon progressif des projets nationaux et mondiaux financés par le Fonds fiduciaire multipartenaire pour la résistance aux antimicrobiens ; le cycle de l'Enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens ; et la participation au Groupe de direction mondial et à la Plateforme de partenariat multipartite.

49. Le Secrétariat pour l'enregistrement des kits de diagnostic serait remanié, remaniant ses activités en fonction de l'issue de différentes pistes conçues en 2022 et explorées en 2023. Ces pistes resteront alignées sur notre volonté d'assurer la disponibilité des kits de diagnostic fiables, en étroite relation avec les Centres collaborateurs et les Laboratoires de référence.

4.1.2. Rage

50. La disparition de la mortalité humaine due à la rage transmise par des chiens reste une priorité pour l'Organisation et un modèle pour rendre « Une seule santé » opérationnelle, conformément au [plan stratégique mondial pour éliminer les décès humains liés à la rage transmise par les chiens](#) (Zéro d'ici 2030). L'Organisation continuera d'accueillir le Forum « Tous unis contre la rage », la Coordonnatrice mondiale - rage et le site web United Against Rabies (Tous unis contre la rage) au nom de la Tripartite,

pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie « Zéro d'ici 2030 ». Plusieurs réunions et webinaires seront hébergés en 2024 pour définir les axes de travail prioritaires et présenter les résultats accomplis par le Forum « Tous unis contre la rage ». L'Organisation continuera de soutenir les Membres dans le développement et la mise en application des programmes officiels basés sur « Une seule santé » pour l'élimination de la rage transmise par le chien, y compris par l'accès à la banque de vaccins de l'OMSA, la fourniture d'une assistance technique et de développement de capacités, ainsi que des activités de sensibilisation. L'Organisation s'efforcera d'atteindre l'objectif « Zéro d'ici 2030 » par le biais de réunions du réseau technique de la rage et du réseau de Laboratoires de référence de l'OMSA pour la rage (RABLAB). Le réseau RABLAB aide l'Organisation à partager les meilleures pratiques pour standardiser, valider et améliorer les outils de diagnostic, fournir une expertise et une formation à ses Membres en matière de diagnostic et de surveillance de la rage. Dans ce contexte, l'Organisation organisera des ateliers nationaux et régionaux de formation en laboratoire sur divers aspects liés à la rage. Afin d'améliorer la coordination et la planification internes, il y aura des réunions fréquentes en 2024 dans le but de renforcer les mécanismes de coordination et de communication par le partage d'informations, d'expériences et de leçons apprises avec l'Organisation.

4.1.3. Influenza zoonotique

51. L'Organisation continuera de coordonner le [Réseau d'expertise de l'influenza zoonotique de l'OMSA/FAO \(OFFLU\)](#) en hébergeant le secrétariat de l'OFFLU et en assurant la gestion de son site web. L'Organisation continuera de surveiller les avis d'occurrence de l'influenza aviaire par WAHIS et de produire des rapports de mise à jour sur la situation de l'influenza zoonotique tant au niveau mondial que régional. L'Organisation continuera d'organiser les réunions du Comité directeur et exécutif de l'OFFLU, les réunions techniques sur l'influenza aviaire et le panel de surveillance des experts de l'OMSA lors des réunions techniques sur l'influenza équine. Les activités techniques de l'Organisation contribueront à atténuer les risques posés par les virus de l'influenza animale pour la santé publique et des animaux, en tenant compte des résultats du Forum sur la santé animale organisé lors de la 90^{ème} Session générale (mai 2023). Le pivot de ces activités sera constitué par des échanges de communications réguliers avec l'OMS, afin de partager des données relatives à la santé publique et animale, et pour actualiser les évaluations des risques liés à l'interface homme-animal, préparation aux pandémies incluse. Sous l'égide du GF-TAD, l'OMSA coordonnera, en 2024, avec la FAO la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie mondiale de lutte contre l'IAHP.

4.1.4. Santé de la faune sauvage

52. L'Organisation centrera ses efforts sur la poursuite de la mise en œuvre des différentes tâches de son [Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage](#). Le maintien de solides partenariats est vital pour l'aboutissement de ce programme et sera assuré par la promotion d'un réseau mondial dynamique de Points focaux pour la faune sauvage et de Centres collaborateurs. L'Organisation assurera la formation de ses Membres par des séminaires présentiels et hybrides, mais également par la mise au point de modules d'apprentissage en ligne sur la surveillance et le commerce de la faune sauvage. Pour assurer la surveillance mondiale de la santé animale, l'Organisation va étudier toutes les options pour la mise en place d'une nouvelle plateforme de notification des maladies, ainsi que l'identification et la mise en œuvre d'actions pour la signalisation des maladies de la faune sauvage, dont celles qui ne sont pas incluses dans la Liste. Cette plateforme permettra également l'examen et l'analyse des maladies de la faune sauvage, y compris celles qui menacent les espèces en danger et la biodiversité mondiale. Elle permettra aussi l'étude des vecteurs de la transmission des maladies transfrontalières et de l'émergence de maladies zoonotiques, ainsi que les risques associés à l'exploitation humaine de la faune sauvage. Elle contribuera donc à la base de connaissance des efforts de prévention des pandémies mondiales. De plus, les activités menées dans le cadre d'une deuxième phase du [projet EBO-SURSY](#) (en cours de négociation) continueront de contribuer aux objectifs du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage, tout en pilotant de nouvelles activités innovantes.

4.1.5. Tuberculose et MERS-CoV

53. L'Organisation poursuivra la coordination de son action avec ses partenaires de la Tripartite pour les activités liées à la mise en œuvre de la [Feuille de route pour la tuberculose zoonotique](#), qui est centrée sur l'approche « Une seule santé ». En 2024, l'une des principales contributions sera la soumission d'un nouveau standard international pour la tuberculine bovine (TBSI) à l'Assemblée mondiale pour adoption. L'Organisation prévoit de travailler activement à l'identification des stratégies de remplacement pour le contrôle et l'élimination de l'infection du bétail par le complexe *Mycobacterium tuberculosis*. L'Organisation collaborera avec les experts en la matière et la Commission des normes biologiques pour pallier à l'épuisement des stocks de l'étalon international de référence actuel pour le test à la tuberculine aviaire (ISAT) en identifiant un remplaçant pour l'ISAT. Des collaborations actives avec la FAO et l'OMS sur les activités MERS-CoV seront assurées par l'Organisation en 2024. Ces collaborations fourniront des informations sur les dernières découvertes scientifiques et expériences nationales sur le MERS-CoV, et elles renforceront les mécanismes de coordination et de communication entre les secteurs de la santé animale, de la santé publique et de l'environnement pour la préparation et la réponse à des foyers spécifiques et générales. Tout travail effectué sur le MERS-CoV renforcera la réflexion et les connaissances sur le SARS-CoV-2 et les autres coronavirus zoonotiques émergents.

4.2. *Maladies animales transfrontalières*

54. L'Organisation maintiendra son engagement envers le [Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières \(GF-TAD\)](#) et participera activement à son Comité de gestion mondial, son Comité directeur mondial et au panel de partenariat et de financement. Le Secrétariat mondial, dirigé par un Coordinateur mondial de la FAO soutenu par un Coordinateur régional de l'OMSA, mènera des activités du GF-TAD au niveau mondial, notamment le déploiement de la [Stratégie du GF-TAD 2021- 2025](#) et la coordination avec des groupes spécifiques sur les maladies et les secrétariats régionaux du GF-TAD. Les Comités directeurs régionaux du GF-TAD, sous la direction de leurs présidents respectifs, poursuivront la coordination des principales parties prenantes des cinq Régions pour la prise en charge des maladies animales transfrontalières prioritaires au niveau mondial et régional. Les Comités directeurs régionaux sont soutenus par des Secrétariats régionaux du GF-TAD dirigés par les Représentations régionales de l'OMSA. Les activités techniques se poursuivront au niveau régional, afin de prêter assistance aux Membres et aux parties prenantes régionales pour les maladies prioritaires, y compris par des informations scientifiques, des recommandations pratiques et de nouveaux outils. Un budget spécifique pour les principales activités de coordination du GF-TAD menées par la FAO et l'OMSA sera élaboré en 2023, afin de clarifier les besoins en ressources pour mener à bien cette initiative. En 2024, les efforts porteront sur la mobilisation des ressources nécessaires pour permettre la poursuite de la coordination du GF-TAD.

4.2.1. Peste porcine africaine

55. La Peste porcine africaine (PPA) reste prioritaire pour l'OMSA, qui poursuit son soutien aux Membres dans leur lutte contre cette maladie conformément à l'[initiative mondiale pour le contrôle de la peste porcine africaine](#) du GF-TAD. L'Organisation continuera de rassembler son groupe de coordination interne afin de permettre la communication des mises à jour et le partage des expériences et des enseignements tirés dans l'ensemble de l'Organisation. Elle poursuivra la prise en charge du Groupe permanent d'experts de la peste porcine africaine (mondial et régional) et la coordination au niveau mondial et régional sera renforcée par la mise en place d'un Comité mondial pour la PPA. Le suivi des rapports de notification et de situation sur la PPA sera effectué par l'OMSA-WAHIS, avec des rapports de situation bimensuels synthétisant la situation de la PPA tant au niveau mondial que régional. Ces informations, entre autres, alimenteront la diffusion régulière des documents de communication sur la PPA pour un large éventail de parties prenantes, dont les décideurs, les vétérinaires, les exploitants agricoles et les voyageurs. Ces documents seront élaborés en collaboration avec des partenaires clés tels que la FAO, Interpol, l'Organisation mondiale des douanes (DMO) et l'Organisation maritime internationale (OMI). Le réseau de laboratoires de référence pour la PPA continuera d'harmoniser, de standardiser, de valider et de mettre à disposition des tests de diagnostic de la PPA ; il continuera de fournir une expertise et une formation à ses Membres en matière de diagnostic, de surveillance et de lutte contre la PPA ; il collectera, analysera et diffusera des informations épidémiologiques sur l'occurrence mondiale de la PPA et la caractérisation génétique. Des réunions et des ateliers nationaux et régionaux sur la PPA seront organisés sur un large éventail de thèmes, tels que la

compartimentalisation, la prévention et les stratégies de contrôle, l'analyse des risques liés à l'importation et des risques transfrontaliers. L'OMSA continuera de mettre en œuvre des missions PVS à contenu spécifique sur la PPA.

4.2.2. Fièvre aphteuse

56. S'appuyant sur les résultats de l'examen indépendant de la [Stratégie globale de contrôle de la fièvre aphteuse](#), l'Organisation adaptera ses interventions et ses activités afin de soutenir les Membres dans la mise en œuvre de l'approche progressive de la lutte contre la fièvre aphteuse (PCP FA) dans le but de réduire la circulation du virus de la fièvre aphteuse d'ici 2027. Le Comité mondial de coordination sur la fièvre aphteuse (CMC-FMD) joue le rôle de plateforme pour l'échange d'expériences, la promotion de la coordination et l'alignement des initiatives régionales de contrôle de la fièvre aphteuse, ainsi que de développement d'un plan d'action mondial contre la fièvre aphteuse d'ici 2027. L'Organisation poursuivra sa collaboration avec la FAO et la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD) pour renforcer la mise en œuvre de sa stratégie par des activités de développement de capacités, la fourniture d'outils PCP-FA et l'expansion du programme des Agents de soutien PCP-FA. Outre les réunions régionales autour de la feuille de route, des réunions sur les questions d'épidémiologie et le réseau de laboratoires seront organisées dans toutes les régions. L'Organisation s'appuiera sur son partenariat avec l'EuFMD pour permettre le développement de capacités liées à la facilitation du commerce et l'application des normes de l'OMSA. Le statut d'observateur de l'OMSA au Comité exécutif EuFMD permet à l'Organisation de faire des recommandations sur le programme de travail de l'EuFMD et d'identifier les principales activités à mener dans le futur, telles que la surveillance, les partenariats public-privé et le maintien du statut.

4.2.3. Peste des petits ruminants (PPR)

57. L'OMSA et la FAO poursuivront leur collaboration sous l'égide du GF-TAD pour la mise en œuvre de la [Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication de la PPR \(PPR-GCES\)](#) par la prise en charge de tous les Membres et partenaires des différentes régions, conformément à la deuxième phase (2022-2026) du Programme mondial d'éradication (PME) de la PPR. Les consultations se poursuivront entre les producteurs de vaccins contre la PPR et le soutien du Réseau mondial de recherche et d'expertise de la PPR ainsi que le Réseau des Laboratoires de référence de l'OMSA pour la PPR. En mettant en place des groupes consultatifs régionaux et des feuilles de route régionales, l'OMSA continuera de créer des opportunités pour les Membres de partager des informations relatives à leur situation en matière de PPR, aux carences identifiées, aux stratégies visant à les combler et aux activités à entreprendre en priorité. L'Organisation continuera également d'assurer une assistance technique aux Membres conformément à leurs plans de contrôle nationaux, y compris le développement ou l'amélioration des outils nécessaires. Dans la mesure du possible, l'OMSA soutiendra les campagnes de vaccination des Membres en leur donnant accès à la Banque de vaccins contre la PPR de l'OMSA.

4.2.4. Virus de la peste bovine - éradiqué

58. En collaboration avec la FAO, l'Organisation continuera de renforcer la sécurité post-éradication de la peste bovine en facilitant et en encourageant les Membres qui détiennent des stocks de peste bovine à les détruire ou à les envoyer à un établissement habilité à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine désigné par la FAO-OMSA et à réduire les stocks de ces matériels conservés par les établissements habilités à détenir des produits contenant le virus de la peste bovine. Concernant ces derniers, le Secrétariat conjoint de l'OMSA et de la FAO et le Comité consultatif mixte sur la peste bovine assureront la supervision et l'évaluation du réseau d'établissements habilités à stocker du virus de la peste bovine. La communication et la promotion restent des éléments essentiels pour s'assurer que les nouvelles générations de vétérinaires, d'étudiants en médecine vétérinaire et de paravétérinaires, de techniciens de laboratoire et de décideurs restent informés sur la peste bovine.

4.3. *Bien-être animal*

59. L'Organisation poursuivra la mise en œuvre de sa [Stratégie mondiale en faveur du bien-être animal](#) adoptée en 2017. Cette Stratégie identifie les actions répondant aux besoins les plus prioritaires et concentre ses ressources sur les activités qui auront des effets durables. Conformément aux quatre piliers de la Stratégie (Normes, Renforcement des capacités et formation, Communication et Mise en

œuvre des normes et des politiques), l'Organisation a élaboré une feuille de route des activités à mettre en œuvre. Les activités comprennent la révision des chapitres pertinents du *Code terrestre* sur le bien-être animal ; la mise en œuvre d'activités de développement de capacités et d'éducation ciblées en collaboration avec des partenaires clés pour venir au soutien des Membres, y compris l'élaboration de supports de formation et de modules d'apprentissage en ligne à diffuser via la Plateforme de l'OMSA pour la formation des services vétérinaires ainsi que des sessions de formation en présentiel. Le [Forum mondial de l'OMSA sur le bien-être animal](#) annuel réunira des représentants de la communauté mondiale en charge du bien-être animal. L'OMSA continuera également de participer à des réunions, des ateliers et des conférences à l'invitation d'organisations partenaires, afin de présenter des informations concernant le travail de l'OMSA dans le domaine du bien-être animal et d'enrichir des documents élaborés par d'autres organisations.

4.4. *Animaux aquatiques*

60. La santé des animaux aquatiques restera parmi les premières préoccupations de l'Organisation, conformément à la première [Stratégie de l'OMSA pour la santé des animaux aquatiques](#) adoptée par l'Assemblée mondiale en 2021. Cette Stratégie identifie et coordonne les actions répondant aux besoins les plus prioritaires et concentre ses ressources sur les activités qui auront des effets durables. À travers 23 activités, la Stratégie oriente les actions visant à renforcer quatre domaines clés : Normes, Renforcement des capacités, Résilience et Leadership. Outre la poursuite du développement et/ou de la révision de chapitres du Code aquatique et du Manuel aquatique, l'Organisation fournira des outils de développement de capacités pour prêter main forte aux Membres dans la mise en application des normes. Ce résultat sera obtenu, entre autres, par l'organisation de Missions aquatiques PVS, des Séminaires de formation des points focaux nationaux et des modules d'apprentissage en ligne correspondants. L'Organisation continuera également d'inciter au dialogue et à l'échange par la participation et la prise en charge de plateformes et de réseaux tels que le Cadre régional de collaboration sur la santé des animaux aquatiques au Moyen-Orient (AQMENET) et dans la région Asie-Pacifique. Les résultats d'une enquête auprès des Points focaux nationaux pour les animaux aquatiques (2022) seront publiés et fournis aux Membres. Ces conclusions et recommandations seront utilisées dans le but de hiérarchiser les activités qui s'attaquent aux obstacles à la mise en œuvre des normes et à la transparence dans la notification des maladies.

4.5. *Préparation aux urgences et Réduction des menaces biologiques*

61. En 2024, l'OMSA continuera à intégrer activement la gestion des situations d'urgence dans ses activités principales afin de soutenir ses Membres dans la préparation et la réponse aux urgences par une approche couvrant l'ensemble des dangers et des secteurs d'activité. Le programme de travail sera étayé par les recommandations de la Conférence mondiale sur la gestion des urgences 2023. L'OMSA entreprendra un ambitieux projet pour développer un Système interne de gestion des incidents qui renforcera sa capacité à répondre aux crises sanitaires internationales, apportant le maximum de valeur à ses Membres et à ses partenaires. Le développement du Système interne de gestion des incidents fera appel à des experts externes et s'appuiera sur les enseignements tirés des crises passées (SRAS-CoV-2, IAHP, ESB, etc.). L'Organisation continuera de jouer un rôle vital dans le dialogue mondial sur la réduction des menaces biologiques, et contribuera activement au travail du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive afin d'atténuer la menace microbiologique et de renforcer la sécurité sanitaire mondiale. À la suite d'un atelier d'évaluation des besoins organisé en 2023, des projets spécifiques seront mis en œuvre dans une sélection de pays cibles en Afrique pour développer les capacités de gestion des urgences. Ce projet sera mis en œuvre dans le cadre de l'Initiative pour la signature du partenariat mondial du G7 pour l'Afrique.

62. L'OMSA travaillera avec l'OMS pour faire face aux préoccupations concernant les risques liés aux travaux de recherche à double usage préoccupante. Pour ce faire, l'Organisation s'appuiera sur ses lignes directrices pour une conduite responsable dans la recherche vétérinaire, tout en les mettant en avant.

5. Collaboration internationale

	Chapitres budgétaires	Budget Général	Fonds mondial
5.	Collaboration internationale	-	589 000
5.1	Réseaux scientifiques	-	155 000
5.2	Autres réseaux	-	250 000
5.3	Partenariats techniques	-	184 000

Tableau 6 : Budget - Collaboration internationale

63. L'Organisation continuera de gérer son réseau de Centres de référence (Centres collaborateurs et Laboratoires de référence) dans le but de fournir une expertise scientifique et une assistance à l'OMSA et à ses Membres, ainsi que pour promouvoir la collaboration internationale sur la santé et le bien-être des animaux. Cela inclura l'engagement auprès des Centres de référence pour un large éventail d'activités, dont le développement de capacités, la participation au processus d'élaboration des normes, l'élaboration de directives et autres documents utiles, ou la réalisation de tests de compétence. L'OMSA poursuivra son engagement avec ses Centres de référence, afin de s'assurer que l'Organisation accède aux connaissances nécessaires, y compris la synthèse des preuves comme fondement de la politique réglementaire et l'analyse des données pour générer de nouvelles connaissances et enseignements, et pour appliquer efficacement son mandat.

64. L'OMSA continuera de co-héberger le secrétariat scientifique (SIRCAH2) du programme d'alliances stratégiques mondiales pour la coordination de la recherche sur les principales maladies animales infectieuses et les zoonoses, constitué en consortium international de recherche (STAR– IDAZ IRC). Cette initiative a pour but de coordonner les programmes de recherche au niveau international et de contribuer à des stratégies nouvelles et améliorées en matière de santé animale pour les maladies, les infections ou les questions transverses prioritaires.

65. L'OMSA poursuivra son engagement dans un partenariat public-privé avec la Confédération internationale des sports équestres (IHSC) pour assurer la sécurité des transports internationaux de chevaux de compétition. De nombreuses activités seront menées et coordonnées dans le cadre de ce partenariat afin de prendre en charge la mise à jour des normes concernées et d'accroître la communication et la sensibilité à ces questions.

66. En 2024, l'OMSA continuera à s'engager dans le renforcement des relations avec la Communauté du Pacifique (CPS), notamment en soutenant l'organisation des réunions des chefs des services vétérinaires et de production animale du Pacifique (PHOVAPS). L'OMSA et la CPS s'efforceront également de mettre à jour le protocole d'accord signé en 1999. Des discussions bilatérales avec les membres de la CPS intéressés d'adhérer à l'OMSA seront engagées.

67. En tant que co-secrétariat du [Réseau méditerranéen de santé animale \(REMESA\)](#) l'OMSA continuera à soutenir le développement et la mise en œuvre du Bureau scientifique et technique opérationnel du REMESA (STOR). Le STOR est chargé de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et d'activités techniques. En 2024, l'OMSA, en collaboration avec le co-secrétariat du REMESA, continuera à suivre et à soutenir la mise en œuvre du plan de travail du STOR ; parmi les domaines clés de ce plan de travail, on trouve la surveillance épidémiologique, la RAM, le changement climatique et les maladies, la gestion des risques biologiques, la santé des animaux aquatiques et les maladies animales transfrontalières.

68. L'Organisation continuera également à favoriser le dialogue et les échanges en participant et en soutenant le réseau [CAMENET \(Camel Middle East NETWORK\)](#) pour mieux comprendre et contrôler les maladies des camélidés. Le nouveau Centre collaborateur de l'OMSA pour les maladies des camélidés, le laboratoire de l'Autorité de l'agriculture et de la sécurité alimentaire d'Abu Dabi (ADAFSA), sera au cœur de ces efforts régionaux. L'échange de lettres avec l'Organisation internationale des camélidés (OIC) signées en novembre 2022 devrait renforcer l'engagement de l'OMSA dans ce secteur.

69. En tant qu'Observateur auprès du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'OMSA participera aux réunions régulières du Comité SPS au long de l'année 2024, ainsi qu'aux Séances thématiques ou Ateliers éventuellement organisés. En sa capacité de partenaire fondateur du [Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce \(STDF\)](#), l'OMSA participera également aux réunions du Comité directeur du STDF et du Groupe de travail du STDF.

70. L'OMSA et la Commission du Codex Alimentarius continueront de participer régulièrement aux activités de définition des normes l'une de l'autre pour s'assurer d'une approche intégrée de la définition des normes pour toute la chaîne alimentaire. Cela englobera, entre autres, la participation de l'Organisation au Groupe *ad hoc* intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, au Comité du Codex sur les principes généraux, au Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires et au Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, dont plusieurs groupes de travail en distanciel.

71. L'OMSA poursuivra sa participation aux réunions du Comité technique permanent de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) afin de renforcer la collaboration transfrontalière entre l'OMD et le SPS au niveau international et national.

72. Le budget pour cet axe de travail est financé principalement par les contributions volontaires. Il englobe les activités liées au REMESA et les frais de personnel du Coordinateur SIRCAH. Bien que le coût total de ce chapitre budgétaire soit relativement faible, des partenariats stratégiques et des collaborations internationales sont assurés par le personnel couvert par d'autres chapitres budgétaires.

6. Gouvernance institutionnelle

	Chapitres budgétaires	Budget Général	Fonds mondial
6.	Gouvernance institutionnelle	3 531 000	739 500
6.1	Assemblée mondiale des Délégués	1 071 000	24 000
6.2	Conseil	85 000	-
6.3	Commissions régionales	140 000	-
6.4	Direction de l'OIE	2 235 000	715 500

Tableau 7 : Budget - Gouvernance institutionnelle

6.1. Session Générale de l'Assemblée Mondiale des Délégués

73. La 91^{ème} Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués doit se tenir en mode présentiel. L'accent sera mis en particulier sur la célébration du 100^{ème} anniversaire de l'OMSA.

6.2. Conseil

74. Le Conseil continuera de se réunir à trois reprises au cours de l'année 2024, au cours desquelles se tiendront deux réunions en mode présentiel (au mois de mai, en marge de la Session générale, et au mois de septembre), tandis que la réunion du premier trimestre 2024 se tiendra virtuellement. Outre la préparation de la 91^{ème} Session générale de l'Assemblée (ordre du jour, documentation et modalités de mise en application), le Conseil guidera l'Organisation au sujet des questions d'importance stratégique, telles que la gestion des ressources, la révision des Textes fondamentaux et l'application du 7^{ème} Plan stratégique pour 2021-2025. Les membres du Conseil poursuivront leurs interactions avec les Membres au niveau régional, en participant aux événements importants organisés dans leurs régions respectives.

6.3. Commissions régionales

75. Les cinq Commissions régionales de l'OMSA sont des organes institutionnels élus et des acteurs clés du travail de l'Organisation. Les Bureaux des Commissions régionales exercent un rôle consultatif auprès de l'OMSA en servant de pont entre l'OMSA et les Membres de leurs régions respectives afin de s'assurer que tous les besoins régionaux sont bien pris en compte par l'Organisation. En 2024, l'OMSA organisera la 31^{ème} Conférence de la Commission régionale pour l'Europe et la 27^{ème} Conférence de la Commission régionale pour les Amériques ; les deux réunions se tiendront en mode présentiel. En 2024, elle organisera également les réunions des Commissions régionales pendant la 91^{ème} Session générale.

6.4. Groupes régionaux restreints

76. Le Groupe régional restreint (GRR) est un mécanisme de coordination mis en place par les régions afin de faciliter la communication entre les Membres et mieux soutenir le travail du Bureau. Le GRR comprend les membres élus des Bureaux de la Commission régionale et les membres du Conseil régional. Les GRR continueront de se réunir en 2024 dans le but de soutenir l'élaboration des ordres du jour pour les réunions des Commissions régionales et de la Session générale, et ce en vue de s'assurer que les besoins et les attentes sont satisfaits au niveau régional. Ce mécanisme de coordination prend également en charge la priorisation des activités régionales, conformément au septième Plan stratégique, et facilite le dialogue régional au sujet du processus de définition des normes de l'OMSA.

6.5. Direction générale

77. La Dr Monique Eloit, Directrice générale, restera à la tête de l'Organisation tout au long de la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée mondiale et guidera la mise en œuvre du septième Plan stratégique. Avec le soutien de ses Directeurs généraux adjoints, du Directeur de l'administration et du Chef de cabinet, elle centrera ses efforts et ses objectifs stratégiques sur la poursuite de la transformation de l'OMSA en une organisation agile, axée sur les résultats et adaptée à son objectif.

78. À son poste, la Directrice générale bénéficiera d'un soutien politique et de ressources financières de haut niveau (Budget général et Fonds mondial) pour prendre en charge l'exécution du mandat de l'Organisation et l'accomplissement du septième Plan stratégique. Elle continuera à participer à des forums politiques pour défendre et sensibiliser au rôle vital de la santé animale. Elle le fera dans le cadre de forums mondiaux, y compris ceux relatifs à la gouvernance sanitaire mondiale et à la reconnaissance de la contribution des Services vétérinaires aux objectifs mondiaux. Elle restera au service des Membres et envisage une interaction (bilatérale et régionale) plus poussée avec les Membres par des réunions en présentiel.

7. Administration générale

	Chapitres budgétaires	Budget Général	Fonds mondial
7.	Administration générale	5 844 500	314 000
7.1	Frais de gestion financière et administrative	600 300	64 000
7.2	Frais généraux bâtiments	314 250	-
7.3	Frais généraux informatiques	970 000	-
7.4	Frais de communication	321 420	-
7.5	Frais de personnel et gestion des ressources humaines	3 638 530	250 000

Tableau 8 : Budget - Administration générale

7.1. Gestion administrative et financière

79. Les efforts déployés en 2024 viseront à renforcer la surveillance financière, en améliorant le suivi budgétaire et en permettant à la direction de l'OMSA d'établir un dialogue sur la gestion et la performance avec leurs équipes. À cet effet, l'OMSA continuera également à documenter et à optimiser les processus et les procédures pour soutenir la gestion basée sur la performance, la gestion des risques et la transversalité, ainsi que l'automatisation des processus de soutien clés (c'est-à-dire les ressources humaines, le processus budgétaire et les achats). Le renforcement du reporting sur la mise en œuvre du septième Plan stratégique sera fondamental et rendu possible grâce à l'élaboration d'un rapport basé sur les performances évaluant la réalisation des objectifs stratégiques.

80. L'Organisation continuera de veiller à ce qu'elle fonctionne d'une manière juridiquement saine. Une attention particulière sera accordée à la négociation d'accords pertinents concernant ses privilèges et immunités dans deux pays hôtes (à savoir les Émirats Arabes Unis et la Thaïlande) en plus des contributions en sa qualité de partie prenante à la négociation dirigée par les Membres d'un instrument international pour faire face aux pandémies au sein de l'OMS. Des efforts seront également déployés pour soutenir un projet relatif à l'amélioration de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'Organisation à travers une éventuelle révision de ses Textes fondamentaux. Le personnel

continuera à être formé à la protection des données et à d'autres bonnes pratiques. L'Organisation continuera d'améliorer ses procédures de passation des marchés dans un souci de transparence et d'efficacité des activités de passation des marchés et dans le but de garantir l'égalité de traitement des soumissionnaires. L'Organisation mettra en place une plateforme d'achats dématérialisée en 2024 conformément à ses engagements de transformation numérique.

81. L'Organisation continuera d'organiser des événements institutionnels et mondiaux (physiques, virtuels, hybrides). Elle analysera dans ce cadre la valeur ajoutée des prestataires de services événementiels externes pour des événements sélectionnés en 2023. Les compétences acquises au cours des années de la pandémie de la COVID-19 par le personnel du Siège social seront transférées au personnel du niveau régional, afin de s'assurer d'une harmonisation des approches à tous les niveaux de l'Organisation et des réunions de qualité pour les membres et les parties prenantes.

7.2. Gestion immobilière

82. L'Organisation poursuivra ses efforts en vue de s'assurer que son personnel travaille en toute sécurité. Entre autres, cela nécessite de bien gérer et entretenir les deux bâtiments du Siège social. En 2024, l'OMSA continuera de surveiller la conformité à un cadre de référence normatif commun pour la sécurité déployée dans les Représentations régionales et sous-régionales.

7.3. Frais généraux informatiques

83. L'Organisation se concentrera sur la mise en œuvre d'une architecture axée sur les données pour collecter, transformer, analyser et partager les données de manière standardisée. Grâce au déploiement d'une méthodologie informatique commune associée à une plus grande capacité du personnel travaillant dans ce type de projets, l'OMSA sera en mesure de poursuivre la mise en œuvre du portefeuille des projets informatiques, selon le calendrier prévu pour la transformation numérique. Les applications développées et déployées ces dernières années seront maintenues et optimisées, notamment par la mise en commun des ressources dans Azure Cloud et par l'utilisation efficace d'outils standards. Le programme relatif à l'expérience utilisateur lancé en 2021 continuera à accompagner les équipes de l'OMSA en les aidant à s'approprier les outils numériques. Le budget comprend la maintenance, l'hébergement et les frais de licence nécessaires pour le bon fonctionnement quotidien de l'infrastructure informatique, y compris pour les projets et plateformes informatiques.

7.4. Frais de communication

84. La communication institutionnelle chez l'OMSA continuera d'évoluer en 2024. L'exercice de refonte de l'image en profondeur et la campagne de lancement associée resteront intégrés dans l'ensemble de l'Organisation et au-delà. Le travail de référencement intensif se poursuivra dans le but d'optimiser les recherches sous l'acronyme OMSA dans les moteurs de recherche, afin que l'information puisse être accessible rapidement et de manière fiable. L'architecture de l'information et la cohérence éditoriale du site www.WOAH.org seront davantage améliorées. L'intensification de la présence sur les réseaux sociaux reste un axe fort pour l'avenir. Les comptes des médias sociaux dédiés et les activités de communication continueront d'évoluer dans toutes les régions. En outre, l'Organisation tâchera d'obtenir une couverture dans les médias à forte visibilité ainsi que dans des publications techniques plus spécialisées. L'OMSA s'imposera davantage comme un référent dans les médias concernant les questions de santé et de bien-être animal. Un groupe de travail dédié organisera une campagne exhaustive et d'autres activités à l'occasion du 100^{ème} anniversaire de l'OMSA.

7.5. Gestion des ressources humaines

85. L'Organisation mettra en œuvre une politique de ressources humaines basée sur l'efficacité, l'équité et la diversité pour s'assurer que l'OMSA accomplit son mandat et les Plans stratégiques conformément à la planification globale de ses effectifs. Répondre aux besoins actuels et futurs en termes de personnel restera une priorité pour 2024 à travers la mise en œuvre des modalités efficaces et rentables de recrutement et de rétention des talents. S'appuyant sur l'exercice réalisé en 2023, l'Organisation mènera une analyse plus approfondie des besoins en matière de gestion des ressources humaines pour développer un système d'information sur les ressources humaines en 2024.

8. Représentations régionales et sous-régionales

	Chapitres budgétaires	Budget Général	Fonds mondial
8.	Représentations régionales et sous-régionales	1 665 000	-
8.1	Part des Contributions statutaires	1 234 000	-
8.2	Contribution vers les RR/RSR	100 000	-
8.3	Actions régionales	331 000	-

Tableau 9 : Budget - Représentations régionales et sous-régionales

86. En tant que premier point de contact de l'Organisation pour les Membres, les Représentations régionales et sous-régionales soutiennent la réalisation d'activités et offrent le support technique aux Membres au niveau régional et sous-régional. Les 13 représentations existantes continueront d'offrir une approche inclusive et transparente pour aider les Membres en 2024. Elles poursuivront la promotion des valeurs et du mandat de l'Organisation au niveau régional, et encourageront les Membres à participer activement aux activités de l'OMSA. Elles resteront en étroite relation avec les Membres par l'intermédiaire des Bureaux des Commissions régionales et des Groupes régionaux de référence ainsi qu'avec les pays hôtes, les parties prenantes et les partenaires régionaux concernés. Cela comprend entre autres l'Alliance quadripartite régionale, les communautés économiques régionales et les centres de référence de l'OMSA.

87. Les Représentations régionales et sous-régionales jouent un rôle significatif dans l'identification et la compréhension des priorités et des spécificités régionales pour planifier et renforcer des capacités ciblées grâce à l'organisation de réunions, d'ateliers et de webinaires adaptés aux besoins et aux problèmes régionaux. Les Représentations régionales et sous-régionales continueront également d'aider les Membres à mettre en œuvre de façon opérationnelles les stratégies globales et les initiatives et programmes aux niveaux régional et national.

88. Le Service des actions régionales prend en charge la coordination, l'harmonisation et la mise en œuvre des activités régionales entreprises par les Représentations régionales et sous-régionales et facilite leur mise en œuvre efficace et efficiente du mandat stratégique de l'OMSA ainsi que leur conformité aux règles administratives de l'OMSA. Le Service prendra également en charge l'organisation des deux conférences des Représentations régionales à mettre en œuvre en 2024. La prise en charge de l'organisation des réunions des Commissions régionales pendant la 91^{ème} Session générale est également envisagée ainsi que la formation des nouveaux Délégués OMSA en collaboration avec le Service Renforcement des capacités.

89. Conformément à la Résolution n°6 du 26 mai 2006, « Mise en place d'un nouveau mécanisme de financement des Représentations régionales », une partie des contributions statutaires de chaque Membre, calculée sur une base unitaire, est versée aux Représentations régionales. La part des contributions statutaires versée aux Représentations régionales est considérée comme « une dépense » dans les comptes du Budget général, comme le montre le Tableau 9. Et si les Membres votent une augmentation de 15 % des contributions statutaires en 2024, un total de 1 254,50 unités contributives sera dû à l'Organisation, chaque unité s'élevant à 10 801 €. Sur ce montant, 984 € représente la part à affecter au budget de la Représentation régionale, à multiplier par le nombre d'unités contributives dues par Membre, par catégorie et par région.

90. Le budget prévisionnel ne tient pas compte du salaire du personnel des Représentations régionales et sous-régionales. Le coût en sera indiqué lorsque le Budget 2024 des Représentations régionales et sous-régionales sera établi fin 2023. Il est important de noter que, en règle générale, plus de la moitié de ce personnel est financée par les contributions du Fonds mondial.

91. Les Actions régionales couvrent les activités et les coûts du Service actions régionales.

9. Amortissements et provisions

	Chapitres budgétaires	Budget Général	Fonds mondial
9.	Dotations aux amortissements et provisions	1 300 000	-

Tableau 10 : Budget - Amortissements et provisions

92. Toutes les immobilisations de l'Organisation sont gérées dans les comptes du Budget général.

93. Les dotations aux amortissements et provisions comprennent l'amortissement des immobilisations de l'Organisation, à savoir, entre autres, le bâtiment, les équipements et les applications informatiques. Une provision pour le risque de contributions impayées pour l'exercice N-2 et les contributions annulées en vertu de la règle de la prescription de 10 ans a également été prise en considération.

III. Prévisions de recettes 2024

1. Budget général - Prévisions de recettes et Barème des contributions

94. La source principale, durable, des ressources financières de l'Organisation, est alimentée par les contributions statutaires annuelles de ses Membres (cf. chapitre 1 du tableau 11 ci-dessous). Les autres recettes sont principalement constituées par les paiements pour l'évaluation des dossiers de reconnaissance officielle du statut de maladie et par les frais généraux du Fonds mondial.

Chapitres	Libellés	Montant
Chapitre 1	Contributions des Membres (Article 11 - Statuts organiques et 14 Règlement organique)	14 804 000
	Contributions extraordinaires	817 000
	Sous-total Chapitre 1	15 621 000
Chapitre 2	Frais d'inscription (Session générale et conférences)	-
	Ventes de publications	-
	Dossiers d'évaluation de statuts sanitaires	140 000
	Frais de gestion du Fonds mondial	1 400 000
	Contributions internes	820 000
	Autres produits opérationnels	295 215
	Sous-total Chapitre 2	2 655 215
Chapitre 3	Produits financiers	51 885
	Produits exceptionnels	-
	Reprises sur subventions d'investissement	32 500
	Reprises sur provisions	488 000
	Sous-total Chapitre 3	572 385
	Total	18 848 600

Tableau 11. Prévisions de recettes 2024 - Budget général

1.1. Section 1 : Contributions des Membres

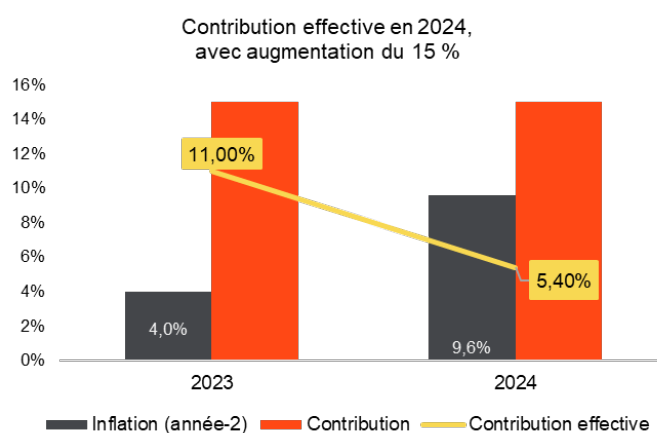
95. Le Budget général comprend des contributions statutaires et est complété par des contributions dans une catégorie extraordinaire. En 2024, trois Membres devraient apporter une contribution extraordinaire estimée à 817 K€ en revenus flexibles supplémentaires au Budget général. Ce montant correspond à la différence entre le montant qui sera payé et le montant dû selon la catégorie de contribution statutaire du Membre. Suite à l'adoption de la Résolution n° 15 en mai 2018, l'Indice annuel des prix à la consommation (IPC « OCDE-Total ») de l'année précédente est utilisé pour calculer les contributions annuelles des Membres de l'OMSA pour l'année suivante.

96. En mai 2022, l'Assemblée a accepté le principe d'une augmentation de 30 % des contributions statutaires sur la période 2023-2025, avec une augmentation de 15 % adoptée pour 2023 et une augmentation prévue de 7,5 % pour 2024 et 2025. À cette époque, les perspectives financières pour rebondir après les crises pandémiques étaient plus optimistes ; l'OMSA avait donc inclus l'Indice annuel des prix à la consommation (IPC « OCDE-Total ») dans l'augmentation en pourcentage des contributions statutaires demandées aux Membres. Malheureusement, la baisse des perspectives économiques entraîne des conséquences négatives importantes pour l'OMSA, l'inflation annulant les gains positifs de l'augmentation des contributions statutaires.

97. L'Indice annuel des prix à la consommation (IPC « OCDE-Total ») de 9,6 %⁸ pour 2022 reflète les graves perspectives de l'économie mondiale en matière d'inflation élevée et de faible croissance économique. Ce taux d'inflation est également nettement supérieur (+2,1 points) à la demande initialement prévue d'une augmentation de 7,5 % des contributions statutaires. De plus, concernant les contributions statutaires de 2025, l'Indice annuel des prix à la consommation (IPC « OCDE-Total ») prévisionnel de 2023 est de 6,58 %⁹. Ainsi, l'impact de l'inflation sur l'Organisation est énorme.

98. Par conséquent, l'OMSA n'est en mesure de présenter un Budget général 2024 équilibré qu'en appliquant une augmentation de 15 % aux contributions statutaires de 2024. Cette augmentation des contributions statutaires permettra de couvrir tous les coûts sans impact négatif sur la mise en œuvre du programme de travail de 2024.

99. En effet, comme le montre le graphique 4, l'augmentation de 15 % permet à l'Organisation d'avoir une augmentation effective de la contribution de 5,4 %. En raison de l'inflation, l'OMSA bénéficierait en réalité d'une augmentation de 16,4 % pour la période 2023-2024, au lieu d'une augmentation de 22,5 % (15 % en 2023 et 7,5 % en 2024).



Graphique 4 : Contribution effective 2024, avec l'augmentation de 15 % des contributions statutaires

100. L'augmentation de 15 % des contributions statutaires répond donc en partie à la hausse de l'inflation ainsi qu'au stress financier chronique du Budget général causé par un déséquilibre systématique entre les ressources financières de l'Organisation et la poursuite d'un surengagement et un champ d'action plus étendu pour mettre en œuvre les résolutions et les décisions adoptées par son Assemblée, pour mieux répondre aux besoins des Membres grâce à une transformation numérique et remplir son rôle essentiel dans la gouvernance mondiale de la santé.

101. Le tableau ci-dessous présente les barèmes de contributions statutaires 2023 comparés à ceux de 2024 en appliquant une majoration de 15 %. Il indique également la différence entre les deux barèmes. Le montant total demandé aux Membres reste modéré bien que le pourcentage d'augmentation puisse sembler important.

Catégorie	Contribution 2023	Contribution 2024	Différence
1	256 538,00	295 025,00	38 487,00
2	205 230,00	236 020,00	30 790,00
3	153 923,00	177 015,00	23 092,00
4	102 615,00	118 010,00	15 395,00
5	51 308,00	59 005,00	7 697,00
6	30 785,00	35 403,00	4 618,00

Tableau 12. Barèmes de contributions 2024

⁸ Conformément à la Résolution n° 15 de mai 2018, l'indice de l'IPC « OCDE-Total » de 2022 devrait être appliqué aux contributions statutaires de 2024.

⁹ Conformément à la Résolution n° 15 de mai 2018, l'indice de l'IPC « OCDE-Total » de 2023 devrait être appliqué aux contributions statutaires de 2025.

102. L'OMSA et le Conseil reconnaissent les défis économiques auxquels sont confrontés les Membres, mais demandent que des efforts supplémentaires soient faits pour permettre à l'Organisation de réaliser le septième Plan stratégique et son mandat. Des résultats significatifs ont été obtenus au cours des dernières années et ils doivent être maintenus.

103. Ce barème de contributions 2024 s'appliquera aux 182 Membres et représentera un total de 1 254,5 unités contributives¹⁰. Le tableau ci-dessous indique le total estimé des unités contributives dues pour 2024, compte tenu de la mesure spécifique mise en place pour les PMA¹¹. Chaque unité contributive est fixée à 11 801 €.

Catégorie	# Membres	# d'unités contributives par Membre	Total # d'unités contributives par catégorie	Total # d'unités contributives appelées
Catégorie 1	16	25	400	400
Catégorie 2	7	20	140	140
Catégorie 3	12	15	180	180
Catégorie 4	15	10	150	150
Catégorie 5	28	5	140	132.50
Catégorie 6	104	3	312	252
Total	182	-	1 322	1 254.50

Tableau 13 : Unités contributives

104. Faisant suite à l'adoption par l'Assemblée mondiale de la Résolution n°6 du 26 mai 2006, les contributions statutaires de chaque Membre sont affectées pour une quote-part aux Représentations régionales, correspondant à la Commission régionale dont le pays est membre (si un pays est membre de plusieurs Commissions, la part contributive est affectée à la Représentation régionale liée à la Commission régionale dont le pays relève à titre principal). Cependant, 100 % des contributions statutaires (part allouée au Budget général et part allouée aux Représentations) sont comptabilisées dans le Budget général.

105. Pour 2024, le montant théorique des contributions est de 14 804 355 € (1 254,50 unités contributives multipliées par 11 801 €) ; arrondi à 14 804 000 €. Ce chiffre constitue la base du Budget général.

1.2. Section 2 : Produits opérationnels

106. Le total des produits opérationnels est estimé à 2,66 M€ en 2024. Il comprend principalement l'évaluation des dossiers de demande de reconnaissance du statut officiel de maladie (140 K€), des frais généraux résultant de subventions signées par le Fonds mondial (1,4 M€), d'une contribution interne (820 K€) ainsi que du recouvrement de subventions pour WAHIS (295 K€).

1.3. Section 3 : Produits financiers et produits exceptionnels

107. La Section 3 comprend une estimation des recettes financières provenant des intérêts courus de comptes bancaires et les placements à court terme. L'approche suivie par l'OMSA est prudente, car la situation de trésorerie de l'Organisation change constamment et dépend des fluctuations des marchés financiers. Un chiffre de 52 K€ a été proposé pour 2024.

108. Les contributions financières des Membres pour l'achat du bâtiment situé au 14 rue de Prony sont comptabilisées dans le compte des subventions d'investissement. Elles font l'objet d'une reprise annuelle sur la période de dépréciation du bâtiment, estimée à 33 K€ pour 2024.

109. La reprise de provisions est estimée à 488 K€ en 2024. Elle tient compte du paiement des contributions statutaires précédemment couvertes par une provision et des contributions faisant l'objet de l'annulation décennale en application de la règle de prescription de 10 ans.

¹⁰ Compte tenu des changements de catégorie de contribution déjà acceptés par certains pays.

¹¹ PMA : Pays les moins avancés, tels que définis dans la liste publiée par les Nations Unies.

2. Prévisions de recettes du Fonds mondial

110. Le Fonds mondial est un compte spécial pluriannuel qui reçoit les contributions volontaires des Membres et d'autres partenaires financiers qui soutiennent directement l'Organisation par des subventions clairement définies et à durée déterminée.

111. L'Organisation mobilise activement ses ressources pour augmenter le nombre et le volume des contributions volontaires au Fonds mondial, afin de disposer des fonds nécessaires pour garantir la capacité opérationnelle de l'Organisation et mettre en œuvre le programme de travail. Les contributions volontaires sont acceptées seulement lorsqu'elles sont conformes aux priorités stratégiques de l'Organisation et que des efforts sont entrepris pour encourager les partenaires financiers à augmenter leurs contributions non fléchées ou peu fléchées en vue d'obtenir un meilleur résultat avec des fonds d'un montant identique.

112. Un financement non fléché offre l'avantage significatif de permettre à l'Organisation et à ses Membres d'allouer les fonds là où ils offrent le plus grand bénéfice en lien avec des objectifs spécifiques. Un financement non fléché offre également plus d'agilité et une adaptation rapide à l'évolution de la situation ou des priorités, ce qui est particulièrement important dans un environnement de plus en plus volatile.

113. Conformément à la comptabilité d'engagement les sommes dues au Fonds mondial pour les subventions pluriannuelles signées et actives au 31 décembre 2022 s'élèvent à 48,6 M€, dont 15,63 M€ sont attendus en tant que revenus monétaires en 2024 par tranches de paiement. Les contrats de subventions en cours de signature et ceux en cours de négociation, ainsi que les contacts positifs établis avec des partenaires financiers, ne sont pas inclus dans cette estimation. Les perspectives de financement concernant les nouvelles subventions sont, pour l'essentiel, proches de celles de 2023. Elles reposent sur le niveau historiquement élevé de mobilisation de contributions volontaires lors du dernier Plan stratégique (2016-2020). Par conséquent, les prévisions du Fonds mondial continueront d'évoluer à la hausse tout au long de l'année.

IV. ANNEXE

ANNEXE I : Programme de travail prévu au Budget de 2024

Annexe I : Programme de travail prévu au Budget de 2024

Chapitres budgétaires		Budget Général	Fonds mondial
1.	Gestion de l'information	2 825 100	1 086 000
1.1	Information sanitaire	1 839 500	392 000
1.2	Publications	466 700	90 000
1.3	Documentation	188 900	-
1.4	Gouvernance des données	330 000	235 000
1.5	Poids des maladies animales dans le monde (GBADs)	-	369 000
2.	Elaboration et application de normes	2 667 000	1 219 000
2.1	Normes et Science	1 094 000	361 000
2.2	commissions spécialisées, Groupes	487 000	72 000
2.3	Statuts	913 000	93 000
2.4	Observatoire	173 000	693 000
3.	Renforcement des capacités	21 000	5 654 000
3.1	Processus PVS (développement des capacités des effectifs inclus)	21 000	3 308 000
3.2	Partenariats public-privé	-	92 000
3.3	Plateforme de formation des Services vétérinaires	-	2 254 000
4.	Initiatives globales	995 000	7 008 700
4.1	Une seule santé	646 000	3 586 700
4.2	Maladies animales transfrontières (GF-TADS)	60 000	525 000
4.3	Bien-être animal	142 000	264 400
4.4	Animaux aquatiques	90 000	344 600
4.5	Urgence et résilience	57 000	2 288 000
5.	Collaboration internationale	-	589 000
5.1	Réseaux scientifiques	-	155 000
5.2	Autres réseaux	-	250 000
5.3	Partenariats techniques	-	184 000
6.	Gouvernance institutionnelle	3 531 000	739 500
6.1	Assemblée mondiale des Délégués	1 071 000	24 000
6.2	Conseil	85 000	-
6.3	Commissions régionales	140 000	-
6.4	Direction de l'OIE	2 235 000	715 500
7.	Administration générale	5 844 500	314 000
7.1	Frais de gestion financière et administrative	600 300	64 000
7.2	Frais généraux bâtiments	314 250	-
7.3	Frais généraux informatiques	970 000	-
7.4	Frais de communication	321 420	-
7.5	Frais de personnel et gestion des ressources humaines	3 638 530	250 000
8.	Représentations régionales et sous-régionales	1 665 000	-
8.1	Part des Contributions statutaires	1 234 000	-
8.2	Contribution vers les RR/RSR	100 000	-
8.3	Actions régionales	331 000	-
9.	Dotations aux amortissements et provisions	1 300 000	-
TOTAL		18 848 600	16 610 200